



Menace de grève chez Voyageur

par Pierre PELCHAT

Les autobus Voyageur pourraient être immobilisés d'ici une quinzaine de jours par le débrayage des chauffeurs à l'emploi de la compagnie.

En effet, les négociations pour le renouvellement de la convention collective des 375 chauffeurs de Voyageur, Voyageur 2 et du Grand Express sont dans l'impasse. Nommé en mars dernier, le conciliateur dans ce dossier devait remettre, hier, son rapport au ministre fédéral du Travail.

Selon les dispositions du code fédéral du travail, le droit de grève est acquis dans les sept jours suivant le dépôt du rapport du conciliateur au ministre du Travail.

"Une assemblée générale sera convoquée le plus tôt possible après avoir obtenu le droit de grève", a précisé au SOLEIL un porte-parole syndical, M. Richard Ouellet. Cette réunion se tiendrait au plus tard le 10 juin.

C'est à ce moment que les chauffeurs seront appelés à se prononcer sur les offres patronales. "Les propositions de la compagnie sont inacceptables. On nous offre environ 5 pour 100 d'augmentation salariale par année", a commenté M. Ouellet.

Les principaux points en litige portent sur les salaires, la sécurité d'emploi et le fonds de pension. "Il y a encore une quarantaine de clauses en suspens et 15 articles n'ont même pas encore été abordés", a affirmé le représentant syndical.

La convention collective des chauffeurs est échue depuis le 31 mars dernier. Après plusieurs mois de négociations, l'écart demeure considérable entre les demandes du syndicat et les propositions de la compagnie.

En Ontario, la grève des chauffeurs de Voyageur perdure depuis cinq semaines. Il ne semble pas y avoir de règlement à l'horizon.

Au Québec, une grève des chauffeurs des autobus Voyageur priverait de transport plusieurs milliers de personnes.

Primeur mondiale: nouvelle molécule découverte

par Claude TESSIER

Des chercheurs de l'institut Herzberg d'astrophysique du Canada ont découvert une nouvelle molécule interstellaire, la molécule la plus complexe jamais observée jusqu'à maintenant dans l'espace. Il s'agit d'une première mondiale!

La molécule détectée est une HC11N comportant 13 atomes: un atome d'hydrogène, onze atomes de carbone et un atome d'azote. Une molécule est la plus petite portion d'un corps pur qui puisse exister à l'état libre sans perdre les propriétés de la substance originale.

La molécule a été détectée par radioastronomie de l'émission d'une étoile nommée CW Leo qui se situe à 630 années-lumière de la Terre. Cette molécule cyanopolynne s'apparente aux molécules des acides aminés. Selon les scientifiques, on ne pourrait reproduire en laboratoire cette longue molécule. Ce genre de molécule est éjectée par des étoiles en voie d'extinction.

Les astronomes canadiens réunis en congrès à l'université

(Suite à la page A2, 3e col.)



Le Soleil, Clément Thibault

Québec-Montréal, aller-retour, en chaise roulante

Huit handicapés se sont joints à une douzaine d'employés des postes pour participer à une course à relais Montréal - Québec - Montréal soulignant la Semaine des gens de la poste. Partis de Montréal lundi soir, ils sont passés par Québec ce matin et ils doivent coucher à Gentilly ce soir. Ils termineront leur "tour du Saint-Laurent" à la Ronde, samedi à 15h. Le but de cette course à relais est de ramasser des dons pour la Fondation Lucie-Bruneau, organisme à but non lucratif qui s'occupe de la réinsertion sociale des personnes handicapées. Sur la photographie ci-dessus, Léonard Fournier, à gauche, qui arrivait de Saint-Augustin en chaise roulante, fait le relais avec Raymond Forest qui se prépare à partir pour Saint-Nicolas.

Radio-Canada 7,000 personnes ont appuyé les grévistes

MONTREAL (d'après CP et PC) — Une foule évaluée par les forces de l'ordre à plus de 7,000 personnes, en majeure partie des syndiqués des trois grandes centrales (CSN, FTQ et CEQ) a défilé hier dans le centre-ville de la métropole, à l'appui des grévistes de la Société Radio-Canada.

Par cette manifestation, qui a duré environ deux heures et demie, les militants syndicaux et les membres de dizaines de mouvements ou d'organismes de revendications voulaient donner leur appui aux 180 journalistes en grève depuis déjà sept mois à la société d'Etat et aux 900 techniciens du réseau français qui ont débrayé plus récemment.

Le défilé, qui comprenait une fan-

fare, un orchestre haïtien et un char allégorique sur lequel prenait place "Le Père Noël, a souvent pris l'allure d'une joyeuse kermesse.

Si les plus forts contingents de manifestants provenaient des rangs des grandes centrales, on a aussi remarqué la participation du Parti communiste ouvrier et du groupe marxiste-léniniste "En lutte".

Les leaders

Aux premiers rangs, les leaders des centrales, soit MM. Norbert Rodrigue (CSN), Fernand Daoust (FTQ) et Robert Gaulin (CEQ) ouvraient la marche, épaule à épaule avec les dirigeants des syndicats de Radio-Canada.

Parti vers 19h30 du square Saint-

Louis, la manifestation s'est déplacée vers le sud par la rue Saint-Denis pour atteindre le siège social de la société d'Etat, boulevard Dorchester, en moins d'une heure.

Le long défilé qui s'étendait sur plusieurs intersections constituait un spectacle particulièrement impressionnant, en raison des centaines de pancartes et des nombreuses bannières multicolores brandies par les marcheurs, qui scandaient les slogans de circonstance.

Prenant la parole devant la Maison de Radio-Canada, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Norbert Rodrigue, a réclamé la mise en tutelle immédiate de

(Suite à la page A2, 4e col.)



Près de 7,000 travailleurs appartenant à divers groupements syndicaux ont défilé, hier soir, dans les rues de Montréal pour apporter leur soutien aux journalistes de Radio-Canada qui en sont à leur 8e mois de grève.

Abolition possible de l'impôt indexé

OTTAWA (d'après UPC et PC) — Le gouvernement fédéral n'élimine pas l'abolition de l'indexation de l'impôt personnel comme moyen d'enrayer la psychose inflationniste enveloppant les Canadiens.

C'est la l'avertissement lancé, hier, par le sous-ministre des Finances, M. Ian Stewart, devant la commission des finances du Sénat.

Le ministre des Finances, M. Allan Rock, avait soulevé cette possibilité l'automne dernier mais il avait surpris l'opposition en ne retenant pas la désindexation dans son budget d'octobre.

M. Stewart a précisé que les Canadiens ont l'illusion qu'ils peuvent échapper définitivement à l'inflation en gagnant des revenus plus élevés, une attitude qui, selon lui, est accréditée par l'indexation de l'impôt.

"La question consiste à savoir si le gouvernement, en indexant autant qu'il le fait, semble appuyer le droit de la population à une protection contre l'inflation", a-t-il dit.

M. Stewart a ajouté que l'ajustement de l'impôt en fonction de

l'indice des prix à la consommation protège les Canadiens contre des hausses de prix sur lesquelles le Canada n'a pas de contrôle.

Le sous-ministre a aussi déclaré que le gouvernement pourrait apporter de l'aide à des régions du Canada qui sont plus touchées par l'inflation.

Cependant, M. Stewart a précisé que les Canadiens ne désirent pas une politique de mesures restrictives et a prévenu que personne ne peut être exempté de payer pour l'inflation.

M. Stewart s'est d'autre part dit d'accord avec les sénateurs sur le fait que la politique monétaire de la Banque du Canada à elle seule ne peut pas vaincre l'inflation au Canada mais a soutenu que la politique a un certain effet.

Le sous-ministre qui a soutenu que la politique de la banque centrale a du succès dans "certains segments"

(Suite à la page A2, 2e col.)

Un chômage déjà trop élevé, l'éditorial de Marcel Pénin, page A-6

à lire



DePriest n'entend pas renouveler son contrat avec l'OSQ

page B-5

Au secondaire L'éducation sexuelle reportée à 1982 (A-3)

QUÉBEC ET SA BANLIEUE

Taxe foncière au maximum à la CSR Jean-Talon

page A-5

Pas de police, pas de problèmes!

BRISTOL (UPI) — Il n'y avait pas d'agents de police, mardi, pour diriger la circulation dans les carrefours de Bristol aux heures de pointe et les automobilistes ont connu moins de problèmes.

Dans le cadre d'une expérience qui durera quatre semaines, la police de cette ville anglaise de 405,000 habitants va tenter de savoir si la présence de ces agents aux intersections est une entrave plus qu'autre chose.

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-14
Arts et spectacles	B-4 à B-6
Bandes dessinées	C-6
Bridge	D-13
Carrières et professions	C-8
Décès	D-15
Economie-finances	B-8 à B-11
Feuilleton	B-6
Horoscope	D-14
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-2
Mots croisés	D-3
Où aller à Québec	B-6
Page documentaire	A-7
Patron	D-4
Pierre Champagne	A-11
Sport	C-1 à C-10
Télévision	B-5

météo

Nuageux avec quelques averses. Maximum de 18. Demain, beau. détails, page D-2

La grande vente semi-annuelle
Univers Décor bat son plein

Profitez-en
tout de suite!

universdécor

à l'intersection Henri IV
et boulevard Hamel
Tél: 872 2321



Nimitz

Le porte-avions "Nimitz" fait route, aujourd'hui, vers son port d'attache de Norfolk (Virginie) avec à son bord 20 avions endommagés et une infirmerie complète, à la suite d'un accident qui a fait 14 morts et 48

blessés. Un avion à réaction EA-6B Prowler s'est écrasé, mardi soir, en se posant sur le pont du navire américain qui avait participé à la tentative de libérer les otages de l'ambassade des États-Unis à Téhéran.

Décès du primat Stefan Wyszyński

VARSOVIE (AP) — Le cardinal Stefan Wyszyński, archevêque de Varsovie et primat de Pologne depuis plus de 30 ans, qui était le père spirituel de Jean-Paul II, est mort, aujourd'hui, jour de l'Ascension, à Varsovie, a annoncé un porte-parole de l'épiscopat.

Le cardinal âgé de 79 ans était souffrant depuis six semaines environ. Il était atteint, dit-on, d'une "maladie du tube digestif".

Le cardinal Wyszyński, devenu primat en 1948, était le numéro Un de l'Eglise catholique polonaise, dont 80 à 90 pour cent des 36 millions de Polonais se réclament.

Son état avait été déclaré critique, lundi soir, par l'Agence polonaise. Depuis plus de deux mois, il ne sortait plus et, pour la première fois depuis sa détention à l'époque stalinienne, au début des années 1950, il n'avait pas pu participer à la célébration de la fête de Pâques.

Au Vatican, on déclare que le pape Jean-Paul II, convalescent, a été immédiatement informé de la mort du cardinal.

Le décès du prélat réduit les effectifs du Sacré-Collège à 125 membres, dont 113 ont moins de 80 ans et pourraient, de ce fait, participer à un conclave.

L'agence ajoute que le cardinal Wyszyński a été "le grand patriote polonais dont le phare était le mot d'ordre d'après lequel savoir unir et non diviser était la suprême sagesse, un homme particulièrement sensible aux besoins de la société, qui parlait de la nécessité d'une coopération avec l'Etat, au nom de l'unité patriotique de la nation et de son bien-être spirituel et matériel".

L'agence PAP a publié un communiqué signé de cinq médecins, annonçant la mort du cardinal.

Le cardinal Stefan Wyszyński est né dans une famille de petits paysans de la Mazovie, en plein cœur de la Pologne.

Il a été ordonné prêtre en 1924, à peine rétabli d'une tuberculose qui faillit l'emporter. Un an plus tard, il s'inscrit à l'Université catholique de Lublin.

En 1925, après une thèse de doctorat, il entreprend un voyage d'études en Italie, en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne, où il se passionne pour l'organisation des syndicats chrétiens. Cette expérience lui permettra bien plus tard d'entretenir de très bonnes relations avec le syndicat Solidarnosc de Lech Walesa, voire de lui fournir des conseils.

En 1939, la guerre le surprend alors qu'il enseigne au Grand Séminaire de Włocławek (nord-ouest du pays). Recherché par la Gestapo, il prend le maquis pour devenir aumônier de l'AL (armée clandestine relevant du gou-

vernement polonais en exil à Londres).

A la libération, l'abbé Wyszyński est fait évêque de Lublin et, deux ans plus tard, il est nommé archevêque de Varsovie et Gniezno et devient à ce titre primat de Pologne. Il négocie alors avec le pouvoir communiste l'accord de 1950 qui régit les relations entre l'Eglise et l'Etat.

En 1953, au plus fort de l'époque stalinienne, il est arrêté, bien qu'il ait été nommé cardinal un an auparavant. Pendant trois ans, il est entraîné de prison en prison. Il n'est relâché qu'en 1956 avec le retour de Władysław Gomułka.

Le cardinal prouve alors ses talents de diplomate et son sens des res-

pensabilités. En 1956, c'est le soulèvement hongrois. La contagion gagne la Pologne en effervescence. Il calme les esprits, évitant ainsi à sa patrie le sort de la Hongrie.

Travailleur infatigable, il se consacre à l'amélioration des relations avec les autorités afin de permettre à l'Eglise d'assurer son sacerdoce dans un pays où le communisme change de visage. A nouveau en 1970 et 1976, il contribue à mettre fin aux émeutes qui déchirent la Pologne.

En 1977, il subit deux opérations dont l'ablation de la vésicule biliaire. Sa santé était depuis lors un sujet d'inquiétude pour tous les Polonais. Il était alité depuis deux mois, souffrant d'une tumeur intestinale.



Le cardinal Wyszyński en compagnie de Jean-Paul II, en 1978.

Abolition....

(Suite de la première page)

de l'économie, a prédit que la croissance économique réduira le déficit en deçà de \$10,98 milliards tel que prévu en octobre dernier.

Communes

D'autre part, une déclaration faite par le gouverneur de la Banque du Canada devant la commission cette semaine a eu des échos en Chambre des communes.

Interrogé par le député néo-démocrate Bob Rae, le premier ministre Trudeau a catégoriquement nié que le gouvernement fédéral estime nécessaire une aggravation du chômage pour vaincre l'inflation.

Il a mis au défi quiconque de prouver que le gouverneur de la banque, M. Gerald Bouey, ait dit le contraire.

M. Trudeau a traité M. Rae de "fantaisiste" et l'a accusé d'attribuer à M. Bouey des paroles qu'il n'avait pas prononcées devant la commission des finances du Sénat.

M. Rae a insisté: selon lui M. Bouey aurait dit que le marché du travail est trop serré et qu'il faudrait freiner davantage l'économie - en d'autres termes aggraver le chômage - pour vaincre l'inflation.

"Nous avons maintenant 900.000 chômeurs, a dit M. Rae - des soldats dans la guerre des tranchées contre l'inflation et, à l'instar d'un certain général de la première guerre mondiale Bouey déclare: "Envoyons un autre demi million dans les tranchées".

Le gouvernement pense-t-il qu'il faudrait aggraver le chômage? a demandé M. Rae.

"Ce n'est certainement pas l'avis du gouvernement" a sèchement répondu M. Trudeau.

Devant la commission des finances du Sénat M. Bouey a déclaré que le taux actuel du chômage, qui est de 7 pour 100 est normal. Il a également dit qu'il serait nécessaire de freiner davantage l'économie pour combattre l'inflation, ce qui habituellement se traduit par une baisse de l'offre d'emplois.

Lapsus

M. Rae a ensuite demandé à M. Trudeau s'il approuvait M. Bouey qui a dit que le gouvernement avait commis une erreur l'été dernier en réduisant le taux de l'intérêt.

Réponse de M. Trudeau: "Chaque député ici présent connaît la règle. Quand le taux de l'intérêt grimpe, le

gouvernement en accuse l'opposition et quand il baisse, on dit que c'est l'effet du hasard".

Le premier ministre voulait évidemment dire que "l'opposition en accuse le gouvernement".

Intervenant à son tour, M. Ray Skelly, député néo-démocrate de la circonscription de Comox-Powell River (en Colombie-Britannique) a de-

7,000... (Suite de la première page)

la société, expliquant que le "fouillis administratif" ne pouvait durer plus longtemps.

Contre les coupures

M. Rodrigue a également invité les militants à participer à une autre manifestation, contre les coupures du dernier budget Parizeau celle-là, et qui aura lieu simultanément à Montréal et à Québec le 5 juin.

De son côté, le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Fernand Daoust, a insisté sur l'importance de la solidarité syndicale.

M. Daoust n'a pu s'empêcher de parler de "retrogressions syndicales" en formulant l'espoir que les travailleurs exerceraient également leur solidarité sur d'autres fronts.

Au nom de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Robert Gaulin a livré un plaidoyer en faveur du droit des Québécois à l'information.

Président du Syndicat général du cinéma et de la télévision, M. Bernard Larin s'est dit ému par l'appui de syndiqués québécois à la cause des journalistes de Radio-Canada.

La manifestation s'est dispersée dans l'ordre, sous les yeux des policiers, dont la présence a été discrète tout au long du défilé.

Le principal rôle des agents aura été de détourner la circulation pour faire place aux marcheurs.

Evacuation

Vu l'ampleur de la manifestation, la Société Radio-Canada avait décidé, hier après-midi, de faire évacuer son édifice du boulevard Dorchester et de donner congé à ses quelque 3.000 employés pour le reste de la journée.

Selon un porte-parole de la société d'Etat, M. Paul Rousseau, ce n'était là qu'une simple mesure de prudence, même si la manifestation ne devait débuter qu'en soirée.

La manifestation était la première depuis la grève de La Presse en 1971 impliquant des employés de médias d'information. Cette manifestation, qui s'était d'abord déroulée dans l'ordre, s'était terminée dans la violence quand des policiers de l'escouade anti-émeute, armés de matraques, avaient foncé sur la foule pour la disperser.

Une femme, qui avait été renversée par une motocyclette de la police, était morte des suites de ses blessures.

Un porte-parole de la police avait plus tard tenté de justifier l'action policière en disant que les ma-

Forlani formera un nouveau gouvernement

ROME (AFP) — M. Arnaldo Forlani, président du conseil italien démissionnaire, a accepté, aujourd'hui, de former un nouveau gouvernement, se succédant ainsi à lui-même.

Arrivé au palais du Quirinal (présidence de la République), il s'est entretenu, environ trois quarts d'heure, avec le président de la République, M. Sandro Pertini, indiquant à l'issue de l'entretien qu'il avait "accepté avec réserve" la charge de former un nouveau gouvernement.

mandé au gouvernement de faire quelque chose pour circonscrire les profits - qu'il juge excessifs - réalisés par les banques.

M. Pierre Bussièrès, ministre d'Etat aux Finances, a admis que les profits des banques avaient récemment grimpé. Mais, a-t-il ajouté, il est impossible d'en tirer des conclusions équitables, puisqu'il s'agit uniquement de profits à court terme.

nifestants avaient dévié de leur parcours et s'approchaient des édifices du quotidien.

Négociations

D'autre part, les négociations doivent reprendre aujourd'hui entre les journalistes et la société en présence du médiateur fédéral Guy de Merlis. Depuis janvier, les efforts de médiation de de Merlis ont échoué à quatre reprises.

Du côté des 2.000 techniciens du réseau anglais, la société doit remettre aujourd'hui "un nouveau document" aux représentants syndicaux. Le porte-parole syndical, Cec Smith, a indiqué, hier, que CBC avait préparé ce document "pour maintenir le dialogue entre les deux parties".

Il a refusé de dire si le document en question contenait de nouvelles offres, mais a néanmoins remarqué qu'il faisait suite aux discussions de la fin de semaine dernière.

Retour au travail

Par ailleurs, presque tous les employés de Radio-Canada, à l'exception de ceux de Vancouver, qui avaient

débrayé la veille pour appuyer les 2.100 techniciens en grève sont retournés au travail, hier, avec l'approbation de leurs syndicats.

Il s'agit du Syndicat canadien de la fonction publique, de la Guilde canadienne des services de presse et de l'Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio.

Le président du Congrès du travail du Canada, M. Dennis McDermott, a d'un autre côté prévenu ses membres qu'il leur fallait "s'abstenir de toute collaboration avec les réseaux anglais ou français de Radio-Canada durant la grève".

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a adopté une motion demandant à la direction de Radio-Canada, au syndicat regroupant les journalistes et au ministre fédéral Francis Fox d'intensifier leurs efforts afin de régler un conflit qui prive les Québécois d'une information complète et variée. Proposée par le ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand, cette motion a été appuyée par les libéraux à la condition d'y inclure la section anglaise de Radio-Canada.

Première...

(Suite de la première page)

Laval l'ont appris hier dans une communication spéciale faite par un des spectroscopistes de l'institut Herzberg, le Dr Morley Bell. La découverte n'a été confirmée en dernière analyse que la semaine dernière.

Dans leurs travaux, les scientifiques se servent d'appareils capables de saisir des rayons colorés résultant de la décomposition d'une lumière complexe et d'appareils servant à séparer les atomes. Bref, ils font l'analyse de messages transmis par une source lumineuse.

Depuis un certain nombre d'années, on découvre dans l'espace des molécules assez complexes. La molécule HC11N constitue présentement le record de complexité de l'organisation de la matière dans l'espace.

Commentant pour LE SOLEIL cette découverte, M. Hubert Reeves, astronome canadien rattaché actuellement au Centre d'études nucléaires de Saclay, en France, a dit qu'il s'agit d'une molécule assez spéciale. On ne connaît pas sur Terre de molécules dans laquelle on voit autant de carbone. Une molécule qui a 13 atomes dont 11 de car-

bone, c'est une particularité de la chimie interstellaire.

"Il est intéressant, a dit M. Reeves, de voir comment l'organisation de la matière a pu se poursuivre dans un milieu aussi inhospitalier, aussi froid, que l'espace. Cela n'a pas été prévu. Il y a 20 ans, on n'aurait pas pensé trouver des molécules aussi complexes dans l'espace. On est donc étonné toujours des capacités d'organisation de la nature, comment la nature en arrive à se complexifier... C'est vraiment un comble!"

Pour le directeur de l'institut Herzberg, le Dr J.L. Locke, "cette découverte de la molécule la plus lourde de l'espace est ce genre de chose que les scientifiques attendent depuis longtemps et qui donne du prestige à l'institut, ce qui rend notre groupe de scientifiques vraiment emballé".

Les autres découvertes récentes ont été les molécules HC5N, HC7N et HC9N. Les spectroscopistes de l'institut Herzberg ont aussi observé pour la première fois le spectre de la plus simple des molécules formées de trois atomes, l'hydrogène triatomique. LE SOLEIL fut le premier à annoncer, le 4 août 1979, l'identification par l'institut du spectre de l'hydrogène et du deutérium triatomiques.

Ces résultats avaient été obtenus par le Dr Gerhard Herzberg, prix Nobel de chimie en 1971. Le Dr Herzberg a fait carrière dans l'étude des spectres de diverses molécules, y compris de ceux de différentes formes d'hydrogène.

Les astrophysiciens tentent de déchiffrer le message de la matière interstellaire. Un de leurs espoirs est de remonter à l'origine de l'univers. Dans l'exploration des premiers temps de l'univers, on remonte jusqu'au premier milliardème de milliardème de milliardème de seconde du Big Bang. C'est un thème qu'a développé M. Reeves hier devant les astronomes canadiens.

La cosmologie du "Big Bang" est une théorie selon laquelle l'expansion de l'univers commença à un instant donné dans le passé à partir d'un état de pression et de densité énormes. Les scientifiques croient qu'un centième de seconde environ après le "Big Bang", la température de l'univers s'élevait à près de cent milliards de degrés centigrades.



Le Dr Morley Bell tient le modèle de la nouvelle molécule HC11N.

La Fête des Pères approche...

Profitez des rabais sur nos Vêtements pour hommes

129⁹⁵ Lot de complets et vestons de saison Rég. jusqu'à \$290

15⁹⁵ T-shirts et chemises sport Rég. jusqu'à \$30

30% sur un lot de pantalons

Nombreux autres spéciaux en magasin

le meilleur

Galeries Chagnon, Lévis
837-2456 837-0281
(en face de Pharmaprix)

EN EXCLUSIVITE, POUR LA 4^e ANNEE CONSECUTIVE, MAXI-VOYAGES EST LA SEULE AGENCE A VOUS OFFRI

L'OUEST CANADIEN

du 2 au 16 juillet

Incluant 4 jours en compagnie du

BONHOMME CARNAVAL

Passer 4 jours inoubliables au Stampede de Calgary en compagnie du Bonhomme Carnaval et participer aux nombreuses activités spécialement réservées à "Bonhomme" et son groupe.

... ET ÇA CONTINUE DANS L'OUEST: EDMONTON, JASPER, KAMLOOPS, VICTORIA et VANCOUVER.

Le voyage comprend: • Autobus Québec-Dorval • Tous les transferts et transport par autocar pour les déplacements terrestres • Logement dans des hôtels avec salle de bains • Tous les billets d'entrée pour les activités du Stampede (rodeo, Chuck Wagon Race, etc.) sous forme de sièges réservés • Réceptions officielles • Les services d'un représentant de MAXI-VOYAGES à partir de Québec et pour la durée du voyage. NON INCLUS: taxe d'aéroport et assurances.

maxi voyages

Détenteur d'un permis du Québec

PAR PERSONNE EN OCCUPATION DOUBLE

\$1159

TARIF AERIEN INCLUS

MAIL ST-ROCH 529-6829



Loto-Select
0-0-2-9
La Quotidienne
2-4-0
Tirage de mercredi
Informations: 643-8990

le mot du jour

Tous pour un
Après une absence de quelques années, l'expression "pour un" est revenue. Cet anglicisme est inspiré de la formule "for one". En français, il faut dire: pour sa part, quant à, entre autres, pour ce qui est de...
Pierre BELLEAU

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00
647-3393 647-3394
RENSEIGNEMENTS REDACTION
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

L'éducation sexuelle est remise à 1982

par Norman DELISLE

(PC) — L'instauration d'un cours d'éducation sexuelle au niveau secondaire sera retardée d'au moins un an, et ne débutera pas avant septembre 1982, a fait savoir hier le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

Selon les prévisions originales, le

Nouvelle hausse de l'essence

OTTAWA (PC) — Les automobilistes vont payer leur essence un litre-cent le litre de plus, la semaine prochaine, si l'Alberta réduit encore sa production de 60,000 barils par jour, comme elle l'a fait le 1er mars dernier.

Dans une conférence de presse, hier, le ministre fédéral de l'Énergie a expliqué qu'Ottawa devait recueillir suffisamment d'argent pour compenser la hausse d'importations de pétrole étranger, advenant une baisse de production en Alberta.

Le pétrole étranger, a rappelé M. Marc Lalonde, coûte deux fois plus cher que le pétrole national, qui se vend \$17,75 le baril.

Le gouvernement fédéral subventionne les raffineries de l'Est, afin de combler la différence entre le pétrole importé et celui qui est produit au Canada.

Le 1er septembre

Immédiatement après la première réduction de production de 60,000 barils par jour, le 1er mars, Ottawa a imposé une taxe spéciale de un demi-cent le litre (2,25 cents le gallon), prévenant qu'une taxe semblable apparaîtrait de nouveau, si l'Alberta réduisait sa production une fois de plus.

Les prochaines négociations entre M. Lalonde et son homologue albertain, M. Merv Leitch, doivent avoir lieu le 10 juin.

Amendements

Les conservateurs ont proposé des amendements à la législation énergétique du fédéral qui "canadianiserait" l'industrie du gaz et du pétrole en encourageant l'industrie privée et en retirant le droit de l'État d'exproprier les découvertes frontalières.

En vertu des nouveaux amendements, le gouvernement conserverait sa propriété de 25 pour 100 mais les compagnies recouvreraient le quart de leurs coûts d'exploration depuis la fin de 1980 si la découverte s'avère significative d'ici 1982.

programme devait être prêt pour septembre 1981.

Bien que le programme sera disponible pour 1982, son "insertion à titre obligatoire" ne devrait pas se produire avant 1983, a ajouté M. Laurin, qui répondait à l'Assemblée nationale à une intervention du député de Saint-Henri, M. Roma Hains.

Le ministre a expliqué que toutes les "précautions nécessaires" seront prises avant que le programme, qui a fait l'objet de critiques des milieux catholiques et des groupes de droite, ne s'applique.

M. Laurin a fait savoir qu'une première version du programme d'éducation sexuelle avait été complétée il y a un an et avait été soumise à divers "interlocuteurs privilégiés" et à des commissions scolaires pour consultation.

Une deuxième version révisée est actuellement en préparation, à la lumière des avis reçus, a noté le ministre.

Cette deuxième version sera soumise aux comités catholiques et protestants du Conseil supérieur de l'éducation et sera révisée par le ministre lui-même, selon M. Laurin.

Chariage

M. Laurin a profité de l'occasion pour dénoncer "le charriage" dont le projet a été l'objet au cours des dernières semaines.

Selon lui, il s'agit d'un cours d'éducation sexuelle compris dans un programme plus général de formation personnelle et sociale.

M. Laurin a fait valoir qu'une cinquantaine de commissions scolaires dispensaient déjà un tel cours parce que le besoin s'en était fait sentir.

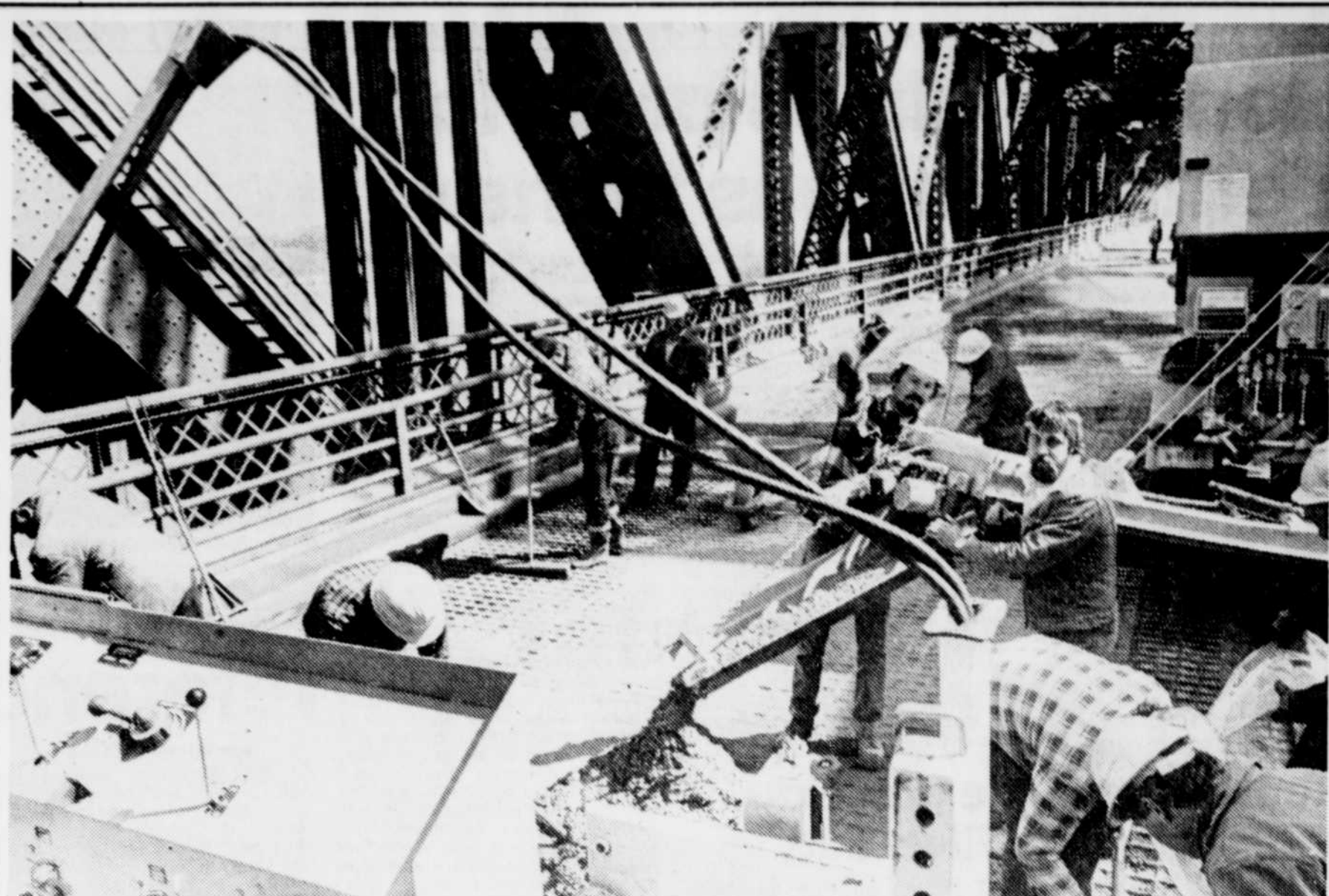
Le ministre a révélé qu'une enquête menée par le ministère auprès de certaines commissions scolaires avait évalué à 80 pour 100 le nombre de parents favorables à ce qu'on complète et améliore ce cours à l'intention de leurs enfants.

Commentaires

Ce projet du ministère de l'Éducation a fait couler beaucoup d'encre depuis quelque temps.

Le 26 février dernier, le sous-ministre, M. André Rousseau, devait publier une mise au point pour expliquer que, contrairement aux affirmations de certains, "jamais le ministère ne voulait imposer par règlement la nudité aux jeunes ainsi que des jeux et exercices sexuels".

Le programme avait pour but, continuait M. Rousseau, "de contribuer au bon développement de la personne et à un sain équilibre affectif". Il ajoutait que la "conception de l'éducation sexuelle dépassait de beaucoup la genitalité et le concept de reproduction sexuelle".



Avant de couler le béton, les treillis doivent être nettoyés et aucune rouille ne doit l'empêcher d'adhérer comme il faut. Et tant qu'il pleut, pas question de couler.

La réfection du pont de Québec pourrait durer plus que prévu

par Pierre ASSELIN

C'est la course contre la montre sur le pont de Québec. Tout indique que les entrepreneurs ne pourront pas respecter l'échéance du 5 juin, mais ils ne s'avouent pas encore vaincus. Si le beau temps le permet, assurent-ils, les travaux continueront jour et nuit.

Mais voilà, il ne les a pas gâtés le beau temps. "Tout dépend du temps", explique M. Raymond Desruisseaux, de Plessis Construction, l'une des deux compagnies impliquées dans les travaux. "Nous ne pouvons pas couler de béton tant qu'il pleut. Il faudrait que quel'un nous envoie du soleil."

Voilà deux semaines, les entrepreneurs étaient plus optimistes. Ils prévoyaient même quatre jours d'avance sur l'horaire, "à condition que le beau temps persiste". "La

température a été contre eux depuis", estime M. Serge Bonneau, ingénieur responsable des travaux pour le ministère des Transports. "Ils ne s'attendaient pas à autant de mauvais temps."

Une seule travée du pont est pavée, il en reste une autre à faire. Sera-t-il possible de la terminer en une semaine, alors que les travaux durent depuis un mois et demi? "C'est encore possible, croit M. Desruisseaux, le plus gros est fait et si nous coulons jour et nuit, nous pouvons presque faire 1,000 pieds par 24 heures."

Le pari est gros puisque dans le contrat qui a été signé, un boni de \$1,500 est prévu pour chaque journée gagnée sur l'échéance, mais une pénalité en dommages-intérêts pour la même somme est aussi prévue pour chaque jour de

retard. Sur le chantier, certains employés sont optimistes et croient encore gagner. D'autres le sont moins. Les pessimistes croient que les travaux pourraient atteindre le 15 juin, et même plus.

Coulé en hiver

La travée qui reste à paver est la plus vieille des deux. En effet, les deux travées n'avaient pas été coulées en même temps. Le pont de Québec ne possédait au début qu'une seule travée pour voitures, l'autre étant réservée aux trains. Cette dernière ne fut pavée que plus tard. Le nettoyage de la vieille travée a été plus compliqué que celui de l'autre parce que le béton avait été coulé en décembre. Au lieu de sécher, nous ont expliqué les ouvriers, le béton avait plutôt

gélifié. C'est ce qui a rendu le nettoyage plus long.

A cause du procédé employé, le treillis métallique qui forme la base de la chaussée doit être nettoyé du béton pour avant de recevoir le neuf. Le treillis doit lui aussi être dégagé de toute rouille ou saleté. C'est pourquoi la pluie qui est tombée durant les deux dernières semaines, et qui ne se gène pas pour faire rouiller le treillis, donne des maux de tête aux promoteurs qui s'arrachent les cheveux.

Les ouvriers devront donc refaire le nettoyage au sable soufflé avant le coulage et s'assurer que le tout est bien sec, sans quoi la qualité du béton ne sera pas acceptable. Des inspecteurs du gouvernement sont d'ailleurs en permanence sur les lieux et décident si oui ou non le béton peut être coulé.



Sauvetage

Un début d'incendie dans le sous-sol d'une maison sur la rue Saint-Luc, près de la rue Saint-Vallier Ouest, a failli coûter la vie de l'occupante d'un logement, Mlle Johanne Dubé, âgée d'une trentaine d'années. Asphyxiée par la fumée, la jeune fille a été sauvée par la respiration de bouche-à-bouche durant cinq minutes, qui a été donnée avec la participation des six sapeurs ci-haut, soit, de gauche à droite: les pompiers Gilles Bussièrres et Gaston Blouin, le chef Edgar Wagner, le capitaine Raymond Gagnon, le lieutenant Jules Lemoyne junior, et le pompier Pierre Houde.

Prêt hypothécaire: la cour établira les responsabilités

par Pierre-Paul NOREAU

La cour supérieure déterminera par qui et dans quelle proportion devront être assumées les pertes éventuelles de la Communauté urbaine de Québec découlant des placements faits à l'institution "Prêt hypothécaire".

Les membres du conseil de la Communauté urbaine ont convenu hier de cet arrangement, à la suite de l'étude d'une résolution du maire de Val-Bélair, M. Yvan Dubé.

Par sa proposition, M. Dubé rendait responsable du financement des pertes éventuelles en capital et en intérêt, chaque ville membre en fonction de sa quote-part à la CUQ et non des sommes investies à l'institution menacée sous peu d'être mise en liquidation. Selon lui, puisque tout le conseil est à blâmer pour avoir approuvé les placements illégaux au "Prêt hypothécaire", tant au nom de la CUQ que des municipalités, toutes les villes membres doivent subir les pertes, proportionnellement à leur importance.

La ville de Québec était évi-

demment la plus touchée par ce partage, ayant la plus forte quote-part à la Communauté urbaine. D'autre part, plus que Québec n'avait pas, comme la plupart des autres villes, confié à la CUQ, outre sa contribution normale, des sommes additionnelles pour profiter des taux accordés à l'organisme supramunicipal.

Le maire Jean Pelletier s'est donc opposé, plaçant qu'il ne pouvait volontairement souscrire à cette résolution qui faisait endosser aux contribuables de Québec les dettes de leurs voisins.

Il a toutefois accepté la proposition d'amendement de son collègue de Beauport, le maire Michel Rivard, pour que la cour supérieure tranche par jugement déclaratoire si la Communauté urbaine, à titre de mandataire, avait une part de responsabilité pour les pertes encourues par les municipalités individuellement.

Cette requête à la cour supérieure se fera si la cour d'appel devant laquelle les administrateurs du "Prêt hypothécaire" ont porté leur cause, maintient la mise en liquidation.

RENOVATION
Portes, Fenêtres
Toitures, Etc.
REVETEMENT
Aluminium - Acier
Vinyle - Etc.
10% D'ESCOMPTÉ
SUR MATERIAUX
ESTIMATION GRATUITE
BOURG & ROY INC.
Tél.: (418) 623-0713

ABRI FISCAL

Immeuble de 32 logements
Catégorie 32 (Société en nom collectif)

Comptant requis: \$135,000

ENDROIT: Jardins du Vallon à Ste-Foy
ADRESSE: 2439 à 2445, rue Jean-Durand
INFORMATIONS: Samson, Bélair & Associés
M. Jean Hains, c.a.
Tél.: 681-7231

Pensée du jour
"L'abondance a tué plus de gens que l'indigence."
(M.T.)
RESTAURANT
LA SAUVAGERIE
St-Jean-Christophe
839-7914

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
les 29, 30 et le dimanche 31 mai
• la mouclade
• le shaslick Beaugency
• le risotto piémontaise
• les champignons à la grecque
• la torta tutti frutti
• café
Le Tout \$13.95
27, Ste-Angèle, Québec
692-3835

...et un jour le raffinement devint accessible.

Le St-Amable
le charme de l'oasis,
les plaisirs de la ville

De luxueux appartements
offerts en copropriété.
Au choix:
Une, deux ou trois
chambres

Financement avantageux: 14%
Abri fiscal #31
Bureau ouvert de 10h à 17h,
samedi et dimanche de 13h à 17h
et le soir sur rendez-vous.

le St-Amable
1155, av. Turnbull
Québec 525-4961
Le premier choix à Québec



MINE DE RIEN...

...j'aime aller et venir à ma guise toute la journée! C'est pourquoi j'ai le goût des lignes strictes qui simplifient ma vie et l'adoucissent de petits détails... telle ma robe grise et blanche, 66 \$

brissot

Place Ste-Foy, Les Galeries Charlesbourg, Galeries Chagnon et 1060 rue St-Jean.

EXPOSITION ET VENTE

TAPIS PERSANS
TAPIS ORIENTAUX
40% DE RABAIS

Authentiques tapis faits à la main, en provenance d'Iran, Pakistan, Russie, Bérouche et Cachemire. Vieux, neufs, disponibles dans un éventail de grandeurs et de couleurs.

En tant qu'importateurs directs, nous pouvons vous offrir ces œuvres d'art à 40% de moins que le prix de détail.

Notre sélection comprend: qum 100%, soie, qum demi-soie, taba, tabie, tabriz, kashan, Bérouche, Cachemire, Turkménistan, Kirman, Kazak et plusieurs autres.

UNE JOURNÉE SEULEMENT
Samedi 30 mai 1981 de 9h30 à 18h00
à l'HOTEL HILTON INTERNATIONAL
Salle Porte-Kent 3, Place Québec

GALERIE DE LA CARPETTE
ORIENTALE INC.
5218, Queen Mary, Montréal
(514) 482-8604

Modalités de paiements:
Comptant, chèque, cartes Visa, American Express, MasterCard.

Montchatel: les proprios n'entendent pas lâcher

par François ROY

"En tout cas, on sait que la "game" est pas finie. Mais si les promoteurs décident d'aller plus loin comme on peut s'y attendre, qu'ils intendent des poursuites judiciaires contre la ville de Québec et qu'à la fin ils gagnent leur point, nous en tant que propriétaires dans le secteur Montchatel, saurons alors que ces promoteurs auront trompé un bon paquet de personnes qui auront cru en eux."

Cette phrase entendue de la bouche de gens de ce secteur, illustre bien ce qu'une soixantaine de proprios ressentent, hier soir, à la suite de la réunion de consultation tenue par trois membres de la Commission d'urbanisme de la ville de Québec, à l'école Saint-Claude de Neufchâtel. Tout ce remue-ménage tourne, depuis quelques mois, autour du développement Montchatel, et particulièrement du "Projet dix-huitième vert Inc.", un

ensemble de huit immeubles de deux étages (condominiums) devant regrouper plus d'une soixantaine d'unités de logements en copropriété. Ceux-ci s'élèveraient au-dessus d'un trou déjà béant à la croisée des rues du Glorieux, d'Estrées et Cook, à peu de distance du club de golf de Loretteville.

Me Lorne Giroux, procureur des promoteurs représentés hier par M. Gilles Montminy, a nettement signifié que dans pareil contexte, les droits d'un citoyen ont été lésés et s'adressant particulièrement au directeur de la dite commission d'urbanisme, M. Jean Rousseau, Me Giroux a renchéri: "Où monsieur le président, je conteste et la procédure et la modification à ce règlement 2772." Ce règlement modifié permettrait donc uniquement l'implantation d'habitations d'un seul logement, isolées ou jumelées, de manière à conserver le caractère général de Montchatel et de l'avis quasi unanime (moins un), tous les pro-

priétaires présents ont voté en faveur d'une telle modification.

Ça va barder!

Devant cet affrontement radical, Me Giroux a donc prévenu les membres de la commission qu'il serait présent à la prochaine séance du conseil municipal, le 15 juin prochain, afin de contester en haut lieu et par des procédures plus explicites, réaffirmant que "la ville de Québec de par sa commission d'urbanisme avait déjà donné deux avis favorables aux promoteurs ce qui équivalait normalement, selon eux, à une réponse définitive".

Quant à Me Normand Dussault qui habite ce secteur et que les citoyens ont rapidement désigné comme leur porte-parole, il ne subsiste aucun doute dans son esprit: "Les promoteurs vont sûrement tenter des poursuites contre la ville s'ils n'obtiennent pas gain de cause, et celle-ci devra payer... A moins que les promoteurs préfèrent conserver leur crédibilité auprès des propriétaires, acceptent d'enterrer leur projet." D'enchaîner M. Donald Désilets: "Si cela était, nous nous ferions une joie de remplir le trou nous-même."

Le directeur Rousseau était accompagné des conseillers et membres, MM. Yvon Vézina et Gérard Marcotte, également vice-président de la commission, et du secrétaire de réunion, M. Jean-Claude Rochette.

De signaler à la fin M. Vézina: "Il est bon que les gens prennent leurs affaires en mains. Nous en tant qu'élus, nous ne demandons pas mieux que les citoyens châtient quand c'est le temps, avant qu'il soit trop tard. Trop souvent nous assistons à une indifférence et à une passivité des contribuables qui est inqualifiable."

De conclure Me Dussault: "Ce projet ne se marie en rien et d'aucune façon avec l'environnement actuel du quartier. D'autant plus que dans notre secteur de Montchatel, les promoteurs eux-mêmes et les entrepreneurs exigeaient le respect de normes très élevées conditionnellement à la vente des terrains. Et soudain ces normes qui protégeaient la qualité de vie du quartier ne tiennent plus..."

De toute façon le groupe de propriétaires impliqués n'entend pas lâcher prise.



Des tours d'habitation seraient érigées à la place de la piscine du motel des Laurentides.

Le Soleil, Jean Vallières

Beauport devra tenir un référendum sur le zonage

par Gérald OUELLET

Un référendum pourrait bien avoir lieu vers le 20 juin prochain sur la modification au zonage dans le secteur de l'ancien restaurant "La Bastogne", à Beauport (zone 582-C-22). C'est du moins ce que laisserait entendre de hauts fonctionnaires de cette municipalité dès hier après-midi. Le maire Michel Rivard laissait également entendre que le référendum aurait lieu le plus tôt possible.

Cette consultation est devenue nécessaire, 55 des 386 personnes habiles à le faire ayant signé le registre ouvert hier et avant-hier à l'hôtel de ville. Le minimum nécessaire était de 49 signatures. Les 55 signatures se répartissent entre 23 locataires et 32 propriétaires.

Selon le greffier de la ville, M. Jacques Simoneau, qui serait appelé à agir comme président d'élection, le résultat du registre sera déposé au conseil municipal lors de sa réunion lundi prochain à 20h à l'école Yves-Prévost. C'est à ce moment que la date du référendum sera officiellement connue. Notons que le conseil municipal peut aussi décider de retirer son projet.

La modification au zonage dans la zone 582-C-22 visait à permettre la construction d'habitations à très haute densité sur les terrains de l'ancien restaurant "La Bastogne", près de l'intersection des boulevards Sainte-Anne et Des Chutes, à Beauport. Le zonage actuel permettait uniquement la construction d'édifices commerciaux dans cette zone.

Quant à certains citoyens du secteur dirigés par M. Gérard Picard, ils s'opposaient au projet parce qu'ils désiraient plutôt un parc et parce qu'ils perdraient leur vue sur le fleuve

advenant la réalisation des édifices projetés. De plus, ils soutenaient que la modification au zonage allait permettre la construction de plusieurs tours d'habitations, nécessitant ainsi l'installation coûteuse de nouveaux tuyaux d'aqueduc et d'égouts, puisque les conduites actuelles seraient insuffisantes pour accueillir plusieurs gros édifices selon eux.

Réactions

Le principal leader des contestataires, M. Gérard Picard, était évidemment satisfait hier soir des résultats du registre. Le fait que plusieurs des 55 signatures proviennent de secteurs non directement affectés par le projet constitue un indice de l'intérêt des citoyens pour le problème, selon lui.

M. Picard a ajouté qu'après son

succès au référendum, il allait entreprendre de recueillir plusieurs centaines de signatures dans une pétition visant à obtenir que la ville de Beauport acquière le terrain en cause pour en faire un parc. Il répondait ainsi au maire Michel Rivard, qui affirmait l'intention contraire en fin de semaine.

M. Charles Lecours était pour sa part l'un des rares citoyens qui s'affichaient favorables au projet, considérant les avantages financiers de ce projet, vantés par le maire Rivard. L'ex-adversaire indépendant de M. Rivard à la mairie, pourtant reconnu comme opposant systématique aux projets de la ville, faisait cette fois-ci campagne en faveur de la modification au zonage, même s'il demeure à bonne distance de la zone affectée.

Incendie à Charlesbourg

La centaine de locataires demeurant dans l'un des édifices de la Seigneurie Henri-Bourassa, celui portant le numéro civique 5300 boulevard Henri-Bourassa, à Charlesbourg, ont été dérangés, la nuit dernière, lorsque le système d'alarme a été déclenché par un incendie qui a éclaté dans le compartiment à rebuts, situé au sous-sol où sont remisées les autos des locataires. Le feu a été maîtrisé par un gileur.

Un bon nombre sont sortis pour voir ce qui se passait. Tous ont pu demeurer dans leur logis. L'un d'eux a dit au SOLEIL qu'il y avait de la fumée jusqu'au sixième étage, le dernier.

La fumée s'est répandue par le puits d'ascenseur et par les escaliers, mais aucun des logements n'aurait été affecté.

Il était minuit 35 lorsque l'alerte a été enregistrée à la police de Charlesbourg. Prévenus par téléphone, des pompiers de Québec se sont aussi rendus sur place, mais personne n'a eu à intervenir.

La police de Charlesbourg a constaté que le feu avait pris naissance dans un récipient à rebuts en plastique et qu'il avait probablement été causé par un ou des mégots de cigarette mal éteints.

Les deux grandes portes du garage ont été laissées ouvertes pour permettre à la fumée de s'échapper. "Au début, la fumée était tellement dense, dit un policier de Charlesbourg, qu'on y voyait rien et on a cru que c'était une auto qui était en feu."

Un motard se tue

Deux motocyclistes ont passé droit, la nuit dernière, au croisement des boulevards Du Vallon et Laurier, à Sainte-Foy.

La police de cette ville précise que l'un des motards, Réaume Beaudoin, 21 ans, de Lévis, a perdu la vie et qu'il a été transporté à la morgue provinciale où l'enquête du coroner a été ouverte ce matin.

La tragédie a été enregistrée vers 00h45. Les deux motos circulaient sur le boulevard Du Vallon, en direction sud, et il pleuvait. Elles ont passé droit au boulevard Laurier pour filer dans le bois à côté de l'édifice de Radio-Canada.

La mode des mariées de Bali.

Les "chemises de noces" que l'on portait traditionnellement les mariées de Bali sont décorées, depuis des siècles, à l'aide d'une technique qu'on appelle "kerawang". C'est la même technique qui a été utilisée pour enjoliver les robes et les vêtements divers que nous avons en magasin.

Le tissu est tissé à la main, teint et coupé par des artisans de Bali dont l'adresse est grandement admirée par les connaisseurs des textiles artistiques. Lorsque les robes sont finies, elles sont confiées aux femmes aborigènes qui percent une myriade de petits trous dans le tissu et brodent les rebords en formant de jolis motifs floraux.

Ces robes sont faites entièrement de rayonne (une fibre naturelle qui vient du coton et de la pâte des sapins, des pins ou des ciguës). Elles sont offertes en blanc et dans un vaste choix de pastels délicats. Et, pour célébrer davantage l'art de Bali, nous offrons des T-shirts "Bunga" faits de batik coloré.

Le voyage: De Bali à Djakarta par Cathay Pacific Air Lines jusqu'à Singapour. Par Japan Air Lines en passant par Hong Kong et Tokyo jusqu'à Montréal. Puis par camion vers nos magasins de l'est du Canada.

IMPORT BAZAAR

Notre politique d'échange.
Conservez votre coupon de caisse. Si, pour une raison ou pour une autre vous n'êtes pas satisfaits de l'article que vous avez acheté, rappelez-le dans un délai raisonnable et vous obtiendrez un remboursement complet.

Place Fleur de Lys - 524-5591
550 boul. Hamel, Québec
Lun.-Mer. 9:30-5:30, Jeu.-Ven. 9-9, Sam. 9-5

Fermeture de la côte de La Montagne

Le service de la circulation routière de la ville de Québec avise les automobilistes que la côte de la Montagne sera fermée aujourd'hui et demain de 9h à 16h pour permettre la réfection d'un puitsard par le ser-

vice de la voie publique. Entre ces heures la côte de la Montagne demeurera ouverte afin de permettre la circulation aux heures de pointe du matin et de fin d'après-midi.

Tout nouveau!

Le pleurote du Québec: le délicieux champignon qui se cultive à la maison

- Le pleurote est facile à cultiver, à l'extérieur comme à l'intérieur.
- Excellent au goût, il se savoure frais cueilli ou apprêté à toutes les sauces.
- Le «blanc» de pleurote (servant à la culture) est offert dans un format unique de 500 grammes. Vous trouverez à l'intérieur du sac notre dépliant vous indiquant la méthode de culture du pleurote et quelques succulentes recettes.
- Le même «blanc» propagera des champignons pour une période allant de 4 à 5 ans.

BOTANIX

REGION DE QUEBEC

Centre Jardin Hamel Inc.
4029, boul. Hamel
Ancienne Lorette 872-9705

Plan-Vert Inc.
558, Trans-Canada ouest
St-David Lévis 833-3323

Pépinière Bourbeau Inc.
8335, 1ère Avenue
Charlesbourg 626-2930

La Maison Langevin Inc.
825, rue Prince-Édouard
Québec 529-0407

Les Serres Champigne Inc.
15225, boul. Lacombe
St-Germain de Beauce 228-5454

Pépinière Morand & Fils Inc.
210, boul. St-Joseph
Charlesbourg-Ouest 628-9440

Pépinière de Chambord Ltée
177, Principale
Chambord 747-6204

Un produit de vendu exclusivement chez les marchands Botanix

dans nos régions



L'environnement

En invitant leurs concitoyens à participer à l'amélioration de l'environnement, les membres de la Jeune Chambre de Saint-Étienne viennent de réussir, pour la quatrième année, une "journée de l'embellissement". Avec la collaboration de deux entreprises de Sainte-Foy et de Québec, qui y ont transporté temporairement des installations et inventaires, ils ont vendu des plants et prodigué des conseils. Cette vignette nous donne une idée de la satisfaction ressentie notamment par le président de la Jeune Chambre, M. Michel Lehoux, qui regarde aller le jeune Martin Roy, de Saint-Nicolas.

collaboration Claude FORAND

La régionale Jean-Talon porte sa taxe foncière au maximum

par Marc LESTAGE

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire régionale Jean-Talon a adopté hier soir un programme budgétaire de \$38,022,725 qui nécessitera une augmentation du taux de la taxe scolaire de 17 à 25 cents du \$100 d'évaluation, soit le maximum permis par la loi, au cours de l'année financière 1981-1982.

Avec \$1,299,277 de revenus jugés "inadmissibles" que l'on espère aller chercher auprès des contribuables du grand Charlesbourg, la régionale pourra fournir du transport scolaire le midi à des élèves pour \$175,000 et excéder les normes gouvernementales en matière d'embauche de personnel, de façon à prévoir l'engagement de quatre professeurs de plus que prévu (\$125,000), deux adjoints à la direction d'école (\$40,000 chacun) à Orsainville et Charlesbourg, un animateur de pastorale à \$32,000 et un demi-psychologue à \$18,000.

Le reste de ce budget de dépenses inadmissible pourra éventuellement

être affecté à certaines coupures annoncées par le directeur général et que l'on espère éviter, selon les recommandations du comité du budget de la régionale.

Les 27 commissaires présents ont approuvé ce programme budgétaire à 19 contre six, hier soir. Les principales objections sont venues du vice-président Léonard Lamy, un enseignant de la CECQ, qui trouve lui "inadmissible" qu'on trouve les moyens d'engager un nouveau cadre alors que les coupures de personnel sont nombreuses dans les autres groupes d'employés.

Pour sa part, l'ancienne présidente de la régionale, Mme Raymond Giguère, a formulé une opposition à l'adoption du budget considérant que le projet était "présenté dans une forme qui ne laissait pas d'alternative et nie le rôle des commissaires à qui on doit normalement permettre de faire un choix".

L'essentiel du budget de \$38 millions sera évidemment compensé par des subventions gouvernementales. Les déboursés prévus en marge de ces subventions, soit \$1,384,603, seront compensés par les revenus de la taxe foncière, un surplus d'opération de \$30,000 du dernier exercice et une subvention de péréquation de \$60,800 environ, selon le directeur des services financiers de la régionale, M. Gilles Asselin, c.a.

Les deux "leaders" de la régionale Jean-Talon tirent leur révérence

par Marc LESTAGE

Le président et le vice-président de la Commission scolaire régionale Jean-Talon, MM. Paul-Aimé Paiement et Léonard Lamy, ont annoncé tous les deux hier soir au SOLEIL qu'ils ne demanderont pas un renouvellement de leur mandat lors des élections scolaires des prochaines semaines.

Pour le président, cette décision ne signifie pas qu'il quitte le monde scolaire, puisqu'il occupe depuis 1973 la direction d'un service au ministère de l'Éducation, à Québec.

Pour sa part, M. Léonard Lamy avait déjà annoncé son projet d'abandonner son poste de commissaire, l'automne dernier, quand il s'est présenté au poste de conseiller dans l'équipe de l'Action municipale du maire Pierre Bernier et qu'il a été élu.

M. Paul-Aimé Paiement est président de la Commission scolaire régionale Jean-Talon depuis un an. Il a succédé à Mme Raymond Giguère qui continue de siéger à l'exécutif de la régionale.

Le président démissionnaire a commencé une carrière dans le monde de l'enseignement en 1951 dans la métropole. Par la suite, il est devenu secrétaire général puis conseiller spécial de l'Alliance des professeurs de Montréal avant de devenir président des comités de révision du classement des enseignants, au ministère de l'Éducation, à Québec, en 1973. M. Paiement a été élu commissaire à la Commission scolaire locale de Charlesbourg un peu plus tard.

M. Léonard Lamy est également un enseignant. Il travaillait dans l'éducation depuis longtemps (Commission des écoles catholiques de Québec) lorsqu'il s'est fait élire commissaire d'école à la Commission scolaire Des Ilets, il y a neuf ans. Depuis lors, il a toujours été commissaire et il avait été nommé vice-président l'an dernier de la régionale Jean-Talon.

Dans ses nouvelles fonctions de conseiller municipal, M. Léonard Lamy est chargé du comité des relations de travail de la ville de Charlesbourg.

On arrose les pelouses encore deux fois trop

par Raymond GAGNE

"Il y a encore peu de temps on arrosait les pelouses quatre fois trop. On est parvenu à réduire cette dépense d'eau potable de moitié. Mais on arrose encore deux fois trop. Il faut donc encore réduire."

C'est ce que déclarait, hier, à l'hôtel de ville de Sillery, le président du comité d'économie d'eau 1981 de l'Association québécoise des techniques de l'eau, au cours d'une conférence de presse présentée sous la présidence du maire Charles-Henri Blais. M. Alain Daigle lançait dans la région de Québec le programme d'information sur l'économie d'eau.

Selon M. Daigle, le gaspillage de l'eau potable se fait principalement de deux façons:

- par les fuites dans les réseaux d'aqueduc;
- par l'usage abusif de l'eau, en particulier, l'arrosage excessif des pelouses.

"L'arrosage trop fréquent, dit Alain Daigle, est coûteux pour les contribuables et mauvais pour les pelouses."

Depuis 1974

M. Daigle a rappelé que la campagne annuelle d'économie d'eau potable avait pris sa source, en 1974, dans un programme conjoint qui avait été mis sur pied par la ville de Sainte-Foy et l'Institut national de recherches scientifiques sur l'eau (INRS-eau). Ce programme avait permis de réaliser qu'il était possible de réduire substantiellement la consommation sans pour autant pénaliser le citoyen.

Devant les résultats plus qu'encourageants de ce programme, l'AQTE a décidé, en 1977, soit trois années plus tard, de "prendre en main le programme et de l'étendre aux municipalités de la province."

"Ce programme, de dire M. Daigle, est organisé dans quatre grandes régions du Québec, soit: Montréal, Québec, l'Outaouais et Sherbrooke."

Entre autres résultats, il a permis de réduire sensiblement la consommation d'eau dans de nombreuses municipalités, d'amener les citoyens à changer certaines de leurs habitudes quant à l'utilisation de l'eau potable, d'éviter des chutes dramatiques de pression dans plusieurs réseaux d'aqueduc, de libérer certaines municipalités du lourd fardeau d'avoir à agrandir à des coûts astronomiques leurs installations d'approvisionnement en eau, d'éloigner les risques de pénurie, d'amener des économies budgétaires importantes et finalement de limiter les dégâts aux pelouses qu'on abreuvait trop copieusement.

Exemple

A titre d'exemple, et dès 1978, la ville de Sillery entreprenait une recherche systématique de ses fuites, d'eau et adoptait un peu plus tard une réglementation sur l'arrosage des pelouses.

En ce qui concerne les fuites, l'étude a coûté \$20,000. Elle a permis de déceler 28 fuites majeures le long de son réseau. Celles-ci ont été éliminées. Depuis, Sillery économise 850,000 gallons par jour et épargne \$30,000 annuellement à ses contribuables. La ville a de plus évité d'avoir à agrandir son usine de traitement, ce qui représente une autre économie de plusieurs centaines de milliers de dollars.

D'ailleurs, a fait remarquer M. Daigle, plusieurs municipalités se sont donné une réglementation sur l'arrosage des pelouses, depuis que le programme d'économie d'eau potable a vu le jour.

"Et même si ce programme a permis de réduire jusqu'à maintenant, de moitié, la consommation d'eau potable pour l'arrosage des pelouses, nous arrosions encore deux fois trop et il nous faudra encore réduire notre consommation."

Information

Le comité d'économie d'eau 1981 se propose donc d'informer largement et régulièrement les citoyens sur les

meilleures façons d'économiser l'eau potable.

Pour ce faire, il distribuera de nombreuses publications que les gens pourront se procurer auprès des municipalités et dans les caisses populaires.

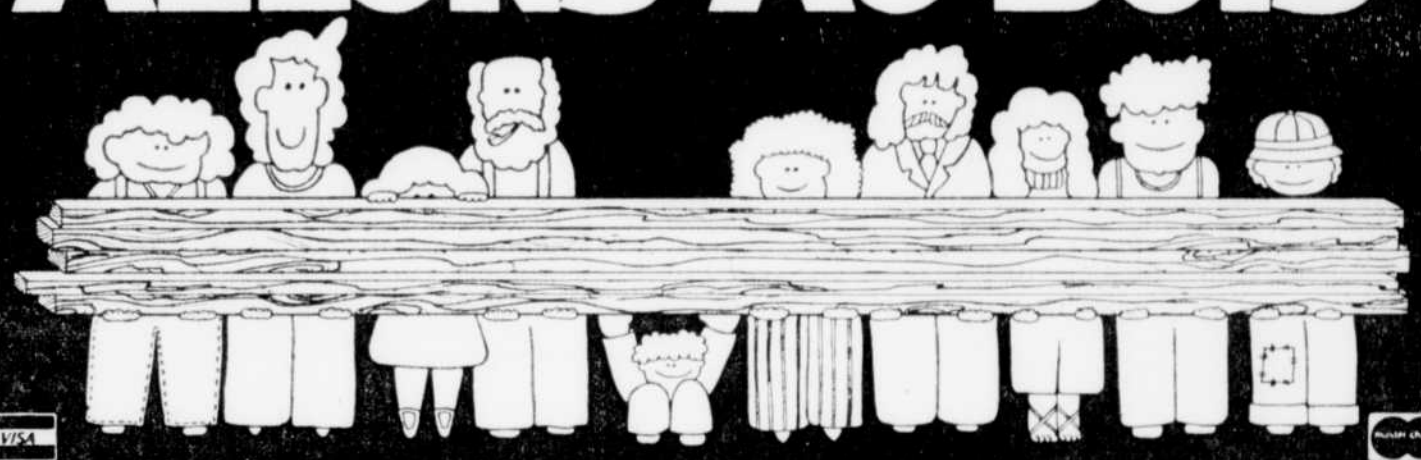
Des conseils seront diffusés quotidiennement, à la radio, à la télévision et dans les journaux, sur les besoins en eau que réclameront les pelouses.

Le SOLEIL participe à cette campagne de sensibilisation et d'information et les lecteurs trouveront, chaque jour, dans ses pages, les recommandations de l'AQTE relatives à l'arrosage de leurs pelouses.



avez-vous le goût du SOLEIL 647-3333

ALLONS "AU BOIS"



Détecteur de fumée

HOME SENTRY

LE SYSTÈME À ALERTE RAPIDE QUI PEUT AIDER À SAUVER LA VIE DES MEMBRES DE VOTRE FAMILLE

11,95

3 jours seulement 28, 29 et 30 mai

Chaise à dossier haut

24,95

EN ÉPINETTE À LA FOIS SOLIDE, LÉGÈRE ET CONFORTABLE

Chaise pliante

EN ÉPINETTE FACILE À RANGER

17,95

Chaise droite carrée

EN ÉPINETTE

16,95

Table ronde

diam. 32 po. haut. 22 po.

18,95

diam. 42 po. haut. 30 po.

21,50

CANAC MARQUIS

Centre Bois/Experts

CARREFOUR LES SAULES 1935, boul. Masson 872-5310

CARREFOUR CHARLESBOURG 8500, boul. Henri-Bourassa 628-8581

QUEBEC CENTRE-VILLE 25, Marie de l'Incarnation 687-3620

* PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 6 JUIN 1981



OF FEMININ

Pour vous enseigner, 20 professeurs spécialisés

Un cours de perfectionnement féminin

Pour apporter un renouveau, une nouvelle dimension à votre féminité: maquillage, esthétique, démarche, maintien, étiquette, art vestimentaire, coiffure, diction. Durée: 24 heures. Cours disponibles le jour ou le soir. Prix: \$135

Un cours d'hôtesse et de mannequin professionnels

Pour accéder au milieu de la mode, de la photo publicitaire et du film commercial. Des techniques adaptées aux besoins du marché. Une carrière qui peut être la vôtre. Durée: 140 heures. Prix: \$450

Inscription maintenant: 683-3478

les professeurs Anne-Marie et Michel Robichaud

Ecole située à 4, Parc Samuel-Holland, suite 402

École détenant un permis en vertu de la Loi de l'Enseignement privé (668 000) Photo Marc Beaudin, Caméra 2

À LA BOUTIQUE LE MIEUX POUR VOUS

290, de la Couronne Québec 522-4980

COURS GRATUITS

- VASTE CHOIX DE MATÉRIEL D'ARTISTES ET D'ENCADREMENTS

NOUVEAU

- DÉCOUPAGE
- DIMENSIONS
- TRANSFERT
- D'IMAGES

Un chômage déjà trop élevé



marcel
pélipin

Le Canada compte près de un million de chômeurs. Rien n'indique que la reprise de l'économie américaine, encore timide, changera radicalement la situation ici avant plusieurs mois, à la condition bien entendu que cette reprise soit soutenue.

Or, il faut d'abord se demander qui devient chômeur? D'abord un grand nombre de jeunes, nouveaux arrivés sur le marché du travail, à qui la stagnation économique ferme les portes des manufactures, usines, fonctions publiques naguère à la recherche de nouveau personnel pour soutenir leurs projets d'expansion. Ensuite, beaucoup de femmes qu'on a embrigadées dans les services publics surtout et qu'on remercie maintenant, au nom de l'austérité budgétaire, ou qui sont tout bonnement victimes du ralentissement de la consommation. Les manufacturiers, les commerçants sont les premiers touchés par la baisse du pouvoir d'achat.

Enfin, il y a les travailleurs non spécialisés, peu informés, qui servent à accélérer la production en situation de demande forte, mais qu'on remercie en tout premier lieu, dès que la récession pointe. Ces travailleurs occupent une place importante dans des industries à forte concentration de main-d'oeuvre, comme la construction. Ils subissent, dans certains cas depuis deux ans et plus, l'amère médecine des politiques restrictives des gouvernements, tout en souffrant plus que d'autres de la montée soutenue des prix.

Toutes ces politiques de compressions budgétaires, d'abord imputées à la crise du pétrole, sont maintenant justifiées par une inflation indomptable et la menace d'une chute de la monnaie. Or que trouvent de mieux à faire les responsables de la politique économique? Laisser grimper les taux d'intérêt et augmenter le chômage, dans l'espoir — réaliste? — que tout finira par rentrer dans l'ordre.

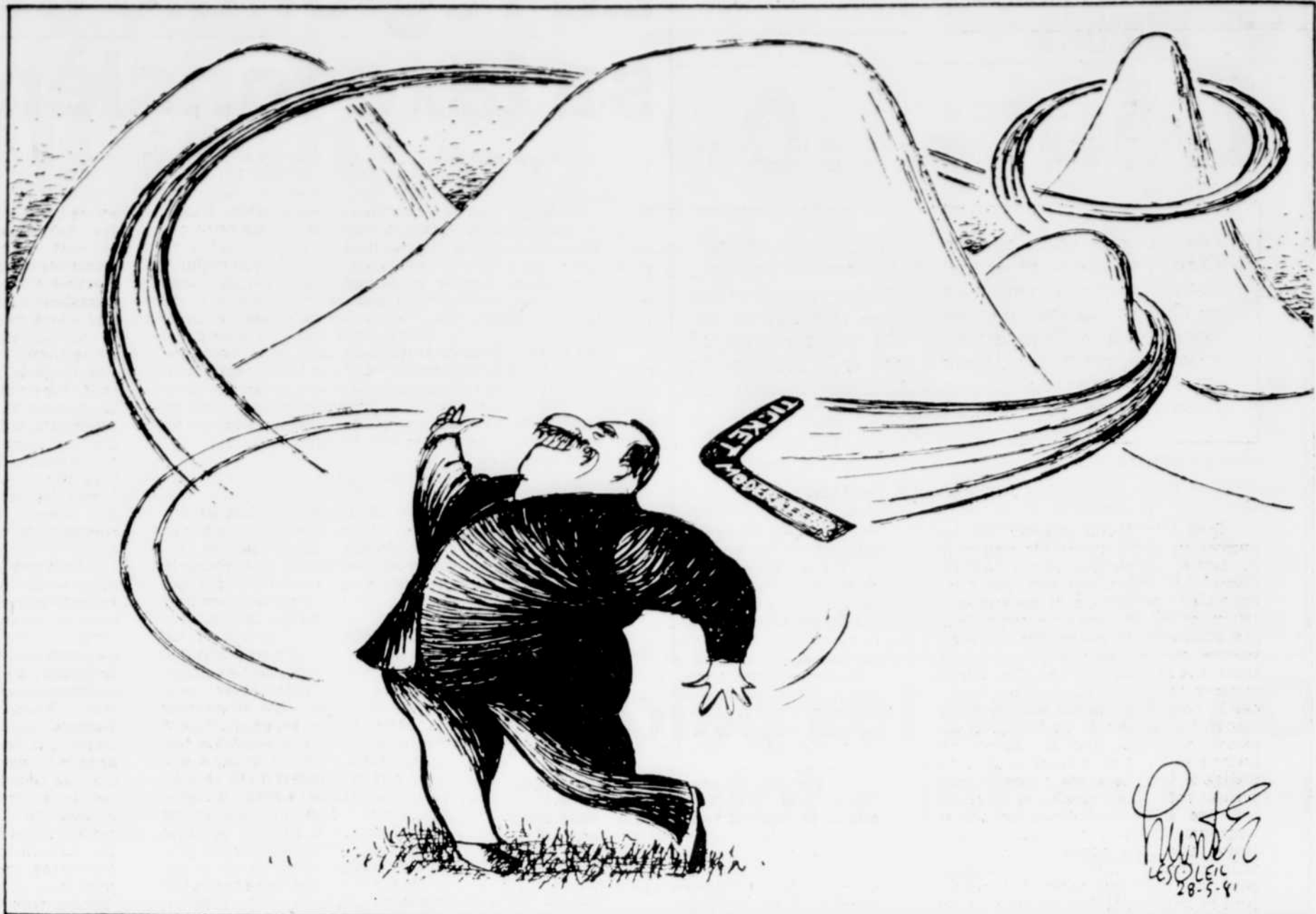
Cette politique, si logique puisse-t-elle sembler à des experts qui semblent avoir perdu tout contrôle sur le système depuis près d'une décennie maintenant, ne vise qu'une catégorie de victimes: les plus démunis des citoyens. Si la loi économique l'exige, la morale peut-elle le tolérer?

Il est difficile d'avalier les propos plutôt cyniques du gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, qui, témoignant devant le Sénat, admet que la stabilité ne peut s'acheter que par le biais d'un chômage accru et des taux d'intérêt élevés.

La vraie question qu'il faut se poser est simple: qui profite de l'inflation et des taux d'intérêt élevés? Augmenter le chômage est-il la seule solution? Plutôt que d'exporter de précieux milliards de dollars, en échange d'un équipement militaire sophistiqué, le Canada ne doit-il pas réviser sa stratégie et investir plutôt dans le logement, pour faire redémarrer une roue enlisée? Au lieu de s'entêter à poursuivre sa querelle avec l'Alberta, vidant chaque jour ses coffres de plusieurs centaines de millions au profit des pays arabes, Ottawa ne devrait-il pas accélérer la mise en place de nouvelles sources domestiques d'énergie, procurant ainsi des emplois, tout en activant l'économie?

Malheureusement, ce débat n'a pas lieu. Et le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada paraissent résignés au pire. Dans leurs savants propos, on cherche en vain le mot d'espoir pour les victimes impuissantes de ces mesures impitoyables, les chômeurs eux-mêmes.

Les propos de M. Bouey font pitié à entendre.



bloc-notes

Difficultés au Devoir

Les grèves dans le monde québécois de l'information furent si nombreuses ces récentes années qu'elles ne réussissent plus à alerter l'opinion. D'avance, le citoyen-lecteur soupçonne que toute nouvelle grève sera longue et complexe.

Ce fatalisme s'explique: le public a peine à saisir le véritable enjeu des conflits de presse. Les demandes d'ordre financier sont souvent secondaires par rapport aux requêtes touchant la gestion de l'information. Certaines demandes camouflent des conflits de personnalités. Du côté patronal, la bataille se résume le plus souvent à justifier le maintien de droits de gérance que les propriétaires de journaux estiment essentiels à l'exercice de leur responsabilité d'éditeur.

Le conflit qui paralyse Le Devoir depuis près de deux mois n'échappe pas, à quelques nuances près, à ce portrait classique. Les journalistes veulent réduire, encadrer et annuler au besoin le pouvoir réservé à l'éditeur et aux cadres qu'il désigne, cependant que la direction refuse de céder tant au syndicat qu'à un arbitre extérieur une autorité qu'elle estime indivisible.

En dépit de la patiente conciliation du médiateur Robert Chagnon, les négociations s'éternisent. Aux dernières nouvelles, elles achoppent sur le mécanisme d'appel qui permettrait à un journaliste de contester le traitement réservé à son texte. De même, on cherche encore la formule magique qui permettrait aux journalistes de participer au choix des

cadres, sans enlever au directeur du journal cette prérogative.

Par contre, selon un porte-parole patronal, une formule acceptable aux deux parties a été mise au point pour associer davantage les journalistes à la définition de l'orientation du journal et de sa mission d'informer.

Il s'agit donc d'une traditionnelle lutte de pouvoirs qui devra se terminer, comme toutes les autres, par des compromis honorables.

Si le cas du Devoir exige qu'on s'y arrête davantage, c'est à cause de la fragilité bien connue de l'entreprise. Sans qu'elles ne le veuillent vraiment, les deux parties se rapprochent inévitablement du point de non-retour. Tout absorbées qu'elles sont par une guerre de principes, elles risquent d'oublier l'essentiel: pour faire le journal idéal, il faut d'abord que le journal existe.

C'est le sens du message que répètent depuis plusieurs jours nombre de personnalités et auquel nous ne pouvons que nous associer. Le Devoir joue un rôle important de carrefour des courants d'opinion qui s'entrechoquent au Québec. D'autres publications peuvent prendre la relève, mais il serait bête de tuer un outil efficace pour le plaisir d'innover sur le plan idéologique.

Tant que les négociations se poursuivent, l'espoir d'un règlement accepté et voulu par les deux parties subsiste. Si ce règlement devait être imposé, l'essentielle solidarité d'une si petite équipe s'en trouverait dangereusement compromise. Et sa créativité, dont elle s'enorgueillit avec raison, pourrait se perdre dans le légalisme.

Le Devoir a déjà pris trop de risques. Il urge de négocier intensément.

Marcel PÉLIN

Epargner Bois de Coulonge

Les pouvoirs publics, quand ils ne laissent pas leurs propres appareils saper la foresterie urbaine, développent une scandaleuse force d'inertie quant à la sauvegarde de l'environnement forestier en général. On aurait cru qu'avec la mise sur pied d'un ministère de l'Environnement sous l'égide d'un ministre verbalement très protectionniste, M. Marcel Léger, l'Etat québécois serait devenu un véritable chien de garde de l'écosystème, en collaboration avec ses "6 millions d'inspecteurs" de Québecois.

Il y a loin du rêve à la réalité. Au centre ville de Québec, subrepticement ou au vu et au su de nos environnementalistes, les développeurs publics ou privés ont continué de déléguer leurs bûcherons tout au long du règne péquiste. Dans un mémoire à l'adresse du nouveau ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, M. Alain Marcoux, la Société linéenne de Québec dénonçait récemment l'état lamentable d'une vaste propriété de l'Etat, le Bois de Coulonge, à Sillery, un boisé qui se meurt depuis 1966, dû à l'insouciance généralisée de la collectivité et plus particulièrement de l'industrie du spectacle de masse.

La tenue des concours hippiques du Festival d'été de Québec, l'exécution de travaux de terrassement, les actes de vandalisme, la présence du théâtre d'été de Bois de Coulonge contribueraient tous, par ordre d'importance, à la dégradation d'un milieu unique à cause de son emplacement, de son histoire plus que centenaire, de ses ressources naturelles. S'il fallait que le parc des Champs de bataille avoisinant soit administré et pillé comme

Bois de Coulonge, il y a belle lurette qu'on le transformerait en centre commercial baignant dans l'asphalte...

"Un fait demeure certain, de souligner la Société linéenne: depuis le feu de la résidence (du lieutenant-gouverneur), en 1966, le Bois de Coulonge n'a pas eu de vocation déterminée et précise, ce qui entraîne comme conséquences de tolérer ou même de permettre la réalisation d'activités des plus diverses en ce lieu, et qui pour la plupart, restent incompatibles avec l'équilibre naturel du site."

C'est effectivement de la folie furieuse de laisser annuellement les cohues humaines, des nuées d'automobiles et de camions, des chevaux de luxe, et des campeurs s'engouffrer anarchiquement dans ce sanctuaire dont l'espace n'est quand même pas illimité. A cet égard, l'incurie gouvernementale est telle que sous l'égide provisoire du ministère de M. Marcoux, les protectionnistes se renvoient la balle ou ont des priorités budgétaires étrangères à la valorisation des éléments naturels de Bois de Coulonge.

La Société linéenne de Québec convie le gouvernement à instaurer un programme interministériel de revitalisation et de conservation et se propose même de gérer le boisé aux plans administratifs et scientifiques. Si l'Etat du Québec a décidé d'abandonner ses responsabilités face à ce joyau urbain, il pourrait à tout le moins les déléguer à des groupes qui y manifestent de l'intérêt.

Sous réserve de ne pas redonner à Bois de Coulonge sa vocation de bourgade fermée d'antan, on convient avec la société qu'il faut interdire les concours hippiques, organiser les fêtes populaires dans des lieux moins fragiles et surtout limiter au maximum la circulation automobile.

Jacques DUMAIS

le monde vu d'ici

Cette Italie qui part de nouveau à la dérive



paul
lachance

L'Italie est encore en crise. Une routine, quoi. En 36 ans, la "Botte" s'est payé 41 changements de gouvernement, des intermèdes politiques prolongés durant lesquels le pays vacillait au bord du gouffre mais réussissait toujours à qui mieux mieux à retomber sur ses pieds. Seule la France eût pu, sur l'échiquier occidental, parvenir à atteindre un tel record si elle avait continué dans sa foulée d'après-guerre avec, un certain temps, 23 partis politiques. Les ministres n'avaient même pas le temps d'aménager dans leurs nouveaux bureaux.

C'était le chaos issu de l'affreuse guerre de 1939-1945 avec ses horreurs, ses divisions, ses luttes fratricides, ses trahisons,

véritable cloaque social et institutionnel d'où ne pouvait émerger que la confusion la plus totale.

La France a laborieusement pansé ses plaies. L'Italie n'a jamais pu se débarrasser de ses profonds stigmates. Elle est devenue le plus grand foyer de terrorisme occidental où, il n'y a pas si longtemps, on assassinait juges, hommes politiques, industriels, hauts fonctionnaires et gens du menu peuple comme on tire au pigeon d'argile. Bref, l'Italie souffre de ses institutions politiques et judiciaires.

Et l'on demeure étonné que, sur la carte économique européenne, elle demeure encore aussi solidement debout avec un taux d'inflation malgré tout raisonnable, un taux de chômage passable, une balance commerciale et une balance de paiements positives.

L'Italie a toujours vécu de scandales de toutes sortes et s'en est, surtout, toujours ac-

commodée. Ainsi, ce que l'on prétend être sa pire crise politique en 30 ans gravite autour d'un éclatant scandale qui a éclaboussé l'ensemble de la classe politique... et les autres.

Des révélations sur les activités secrètes et illégales de la loge maçonnique P2 impliquant des ministres, des généraux, des magistrats de haut rang, des parlementaires (deux cardinaux, prétendent des mauvaises langues), au total plus de 1.700 membres, voilà qui a ouvert le feu.

La justice italienne enquête sur la loge pour association de malfaiteurs tandis que le grand maître, Licio Gelli, fait l'objet de deux mandats d'arrêt pour espionnage politique et militaire, et atteinte à la sûreté de l'Etat. Tutti quanti...

Mais ce qu'il y a de plus "italien" dans ce cas-ci est le fait que le gouvernement de centre gauche de M. Arnaldo Forlani ait baissé pavillon pour

une brouille: le refus du leader socialiste, M. Bettino Craxi, de participer à une réunion des quatre formations de la majorité en vue de trouver une solution et une réponse communes au scandale. M. Forlani avait, semble-t-il, l'intention de procéder à "un petit remaniement de cabinet", pour éviter la chute du gouvernement.

Certains ont tenu rigueur à M. Forlani d'avoir abdiqué pour une aussi piètre raison. Mais là ne risque pas d'être vraiment le cas. Les socialistes sont là et bien vivants, revigorés surtout par la récente victoire, en France, du socialiste François Mitterrand, après 23 ans de jeûne. Lui là-bas, pourquoi pas nous ici?

Les socialistes veulent donc profiter de l'euphorie du scandale de la loge P2 et du problème effectif qu'il pourrait avoir sur l'électorat italien, ce qui reste à voir, pour réclamer un nouveau gouvernement où ils pourraient

prendre la place des chrétiens-démocrates dans une coalition comme cela a toujours été le cas en Italie, depuis la guerre.

Ils veulent surtout que leur propre chef, M. Craxi, qui a sois-disant provoqué la décision de M. Forlani, ait la chance de devenir premier ministre, ce qui serait là un précédent. Ils trouvent surtout que cela serait logique et inévitable, non seulement du fait que Mitterrand ait réussi le coup en France, mais principalement de celui que les électeurs italiens ont largement voté, en fin de semaine dernière, en faveur de la loi sur l'avortement, même si l'Eglise catholique et de nombreux chrétiens-démocrates aient fait campagne contre elle. Mais cela demeure un argument fort "ad hoc".

Mais, par tradition, le président Pertini, sachant surtout que la combinaison gouvernementale actuelle est la seule qui ait permis jusqu'ici au gouvernement démissionnaire

de maintenir un équilibre acceptable, accordera sans doute à M. Forlani une seconde chance et, si celui-ci faillissait à la tâche, désignerait un autre chrétien-démocrate, avant que ne puisse survirer le tour de M. Craxi, tout cela parce que les chrétiens-démocrates détiennent la plus importante représentation au parlement.

Advenant le cas où M. Craxi devienne premier ministre et advenant même le cas où des législatives anticipées accordent une représentation majoritaire aux socialistes, qu'est-ce que cela pourrait-il bien changer dans la situation politique actuelle de l'Italie.

Le passé l'a maintenant largement prouvé, ce qu'il faut à ce pays bouleversé de toutes parts, ce ne sont pas tant des changements de gouvernement que des changements institutionnels en profondeur, des changements que seuls peuvent assumer des élus conscients, responsables et imbus d'unité nationale.

* René Dussault est professeur à l'École nationale d'administration publique et avocat-conseil à l'étude Amyot, Lesage, Bernard, Drolet et associés, de Québec.

Le recensement et les langues

Avec le recensement de 1981, qui aura lieu le 3 juin prochain, les Canadiens intéressés à la question culturelle s'attendent à faire le point sur l'évolution linguistique du pays. Il leur faudra déchanter, car la nouvelle formulation de la question de base sur la langue maternelle n'améliorera guère nos connaissances touchant, par exemple, l'importance des minorités linguistiques et leur degré d'assimilation.

Telle qu'elle figurera aux formulaires à remplir en juin prochain, la question se lit ainsi: "Quelle est la langue que vous avez apprise en premier lieu dans votre enfance et que vous comprenez encore?" Le malaise qu'on ressent à sa lecture vient de ce qu'elle court deux lièvres à la fois.

Les Canadiens qui parlent encore leur langue maternelle n'auront pas trop à chercher pour y répondre. Mais dans le sud de l'Ontario ou l'Ouest canadien, en particulier, bon nombre de personnes de langue maternelle française, ukrainienne, allemande ou autre, se trouvent à l'âge adulte anglicisées au point de ne plus comprendre ou parler la langue première de leur enfance.

Un individu aussi pro-

fondément anglicisé et, disons, de langue maternelle française, aura bien du mal à répondre à la question, voire même à la comprendre telle que formulée. En toute logique, il ne devrait pas répondre le "français", vu qu'il ne comprend plus cette langue. Il ne devrait pas non plus répondre l'"anglais", puisque c'est le français qu'il aura appris en premier lieu dans son enfance. Certains de ces individus laisseront la question sans réponse, d'autres répondront "français", mais la plupart finiront sans doute par répondre "anglais", puisque le livret d'instructions accompagnant le questionnaire insiste: "Vous devez encore comprendre la langue que vous avez indiquée dans cette question (sic)". Ce qui aura pour conséquence de réduire de façon plus ou moins importante la taille des minorités de langue maternelle française recensées, ainsi que leur degré apparent d'assimilation.

Des chercheurs tant anglophones que francophones ont averti Statistique Canada, le

Commissaire fédéral aux langues officielles et des députés de la Chambre des communes des conséquences de cette question fallacieuse de cette question fondamentale. Loin de la corriger, le gouvernement du Canada s'apprête à l'"enrichir" dans sa charte constitutionnelle! Il aurait été si facile, pourtant, de la clarifier en la scindant en deux parties, la première visant la langue maternelle: "Quelle langue avez-vous apprise en premier lieu dans votre enfance?" et la seconde portant sur la compétence actuelle dans cette langue: "La comprenez-vous encore?" Voilà qui aurait permis de fixer la taille véritable des minorités de langue maternelle française, ukrainienne ou autre, et de préciser en même temps leur degré d'assimilation. Au lieu, le gouvernement Trudeau préfère de toute évidence empêcher que les Canadiens ne voient trop clair en cette matière.

Charles Castonguay
Hull

Pour le maintien des services spécialisés à l'école St-Sauveur

M. Camille Laurin
Ministre de l'Éducation.
Mme Thérèse Ouellette
M. Fernand Paradis
M. Gilles Fortier
M. Jean-Louis Chabot.

Nous, les parents du comité d'école de maternelle 4-5 ans, de maturation et d'adaptation de l'école St-Sauveur, appuyés par la direction et les professeurs, nous demandons que les services spécialisés, en particulier la psychomotricité et le langage, soient maintenus et même renforcés dans notre milieu scolaire.

Notre quartier est celui des travailleurs sans emplois, de bas salariés, d'assistés sociaux, de femmes seules. Nous sommes reconnus comme milieu défavorisé et même exploité.

Nos familles ne peuvent se payer des services spécialisés en éducation.

Bon nombre d'enfants sont en troubles d'apprentissage.

La fermeture de l'école St-Joseph viendra grossir le nombre d'enfants dans notre école.

Les parents ne sont pas en mesure d'aider leurs enfants à intégrer les apprentissages scolaires, tant en maternelle qu'au primaire.

Les coupures des ressources humaines et matérielles sont inadmissibles dans notre milieu où les besoins sont évidents et pressants.

Que l'école de ville perde ses services acquis au profit d'une école de campagne n'est pas signe d'une administration responsable de la qualité de vie de nos écoles publiques en milieu urbain.

Nous voulons le maintien et le renforcement des services spécialisés dans notre ville.

Groupe parents
maternelle 5 ans St-Sauveur

Raymonde Vallée
Anne-Marie Poirier
Nicole Rousseau
Lisette Gauvreau
Ginette Abel

Le film "Des gens comme les autres", une occasion d'accabler la femme

J'ai été très touchée par ce film. Pourtant, lorsque je suis sortie du cinéma, un certain malaise m'accompagnait. On y dépeint la mère "classique" du schizophrène, froide et incapable d'aimer, aux côtés d'un père qui se sent coupable et qui décide de consulter le psychiatre et de se remettre en question.

Or, en dix ans de pratique professionnelle, j'ai constaté qu'il est exceptionnel de rencontrer un père s'amenant de lui-même en consultation au sujet d'un fils perturbé (et encore plus exceptionnel si le fils est une fille). La réaction inverse est par ailleurs des plus courantes: c'est-à-dire une mère qui se sent coupable des problèmes de son enfant et qui se remet en question.

De plus, j'anime depuis cinq ans des groupes de croissance personnelle (où il est question de se remettre en question), et je peux dire que le taux moyen de participation y est de trois hommes pour dix femmes. Je ne veux pas ici nier la dimension profondément humaine de ce film, mais juste remettre les choses à leur place.

Ce ne sont généralement pas les pères qui consultent ni les hommes qui se remettent le plus en question: telle est la réalité! Les personnages du film ne sont donc

pas tout à fait ordinaires, de ce point de vue, du moins...

Mais revenons au fait que c'est le père qui consulte dans le sujet qui nous intéresse. A y regarder de plus près, on s'aperçoit que ce n'est pas lui qu'il remet vraiment en question, mais sa femme. En effet, comme résultat de son autoanalyse (!) il découvre que son épouse est un être froid, superficiel et égoïste, ce qu'il n'avait jamais vu en vingt ans ou presque de vie commune. J'ai finalement découvert le sens de mon malaise: sous le couvert d'une noble démarche d'introspection se cache une subtile façon de remettre à la femme tout le poids du drame familial. La méchante sorcière démasquée s'en va à la fin du film, comme dans tout conte de fée qui se respecte, et tout le monde est soulagé.

Encore une fois, on constate que le cinéma ne se gêne pas pour accabler la femme. Curieux par ailleurs comme le père et le psychiatre nous sont présentés comme généreux et sympathiques dans cette histoire. Il y aurait encore beaucoup à dire, notamment au sujet des conditions socio-économiques particulièrement favorables du milieu. Non, décidément, ces gens n'étaient pas tout à fait des gens comme les autres...

Marité Villeneuve
Psychologue

Les employés de Zeller's obtiennent la réouverture du magasin à Sept-Iles

Lundi le 4 mai 1981 la population sept-illienne se réjouissait de la réouverture du magasin Zeller's à Sept-Iles. Le Comité pour le droit au travail était fier de la victoire de ces travailleuses(eurs) qui, coûte que coûte ont défendu au prix d'efforts quasi surhumains leur droit de travailler avec dignité et respect dans notre région.

De cette lutte nous pouvons tirer une leçon qui justifie une solidarité plus importante de la part de toutes(ous) les travailleuses(eurs) de la Côte-Nord. En effet plusieurs personnes s'interrogent pour revendiquer leurs droits comme le droit au travail et le droit de grève? De plus certains d'entre nous ayant perdu leurs emplois se retrouvent dépourvus, découragés et croient pouvoir trouver une solution individuelle à leurs problèmes. Plusieurs quittent la région. Pourtant nous constatons que la victoire des syndiqués-e de Zeller's démontre bien que ce n'est qu'ensemble que toutes(ous) les travailleuses(eurs) changent les choses et gardent des emplois que l'on tente de leur enlever de manière injuste.

Rappelons donc quelques faits marquants de cette lutte:

Le 12 mai 1980, le Syndicat des employés-e de Zeller's (CSN) déclenchait la grève pour appuyer ses revendications.

Août 1980, l'employeur répliquait avec une injonction. Mais

les syndiqué-e-s de Zeller's ne cédaient pas au chantage et défient l'injonction. Résultat: Une autre injonction le 5 septembre qui limitait le nombre des piqueteuses(eurs) et qui entraînait des poursuites judiciaires! Les travailleuses(eurs) en grève entendent bien continuer la lutte et cela malgré "l'annonce" de fermeture faite le 30 septembre 1980 par la compagnie.

Octobre 1980, les employé-e-s sensibilisent la population à leur lutte et sollicitent leur appui. Cette campagne de sensibilisation atteindra son point culminant lors de l'occupation du magasin et de la tenue d'une soirée de solidarité le 15 novembre organisée pour le bénéfice des grévistes. De plus de nombreux syndicats et la population de la région apportent leur appui de façon concrète aux travailleuses(eurs) (manifestation devant La Baie, devant Zeller's lors de l'occupation).

Décembre 1980, "Les Fêtes s'en viennent", une campagne nationale de boycottage est lancée contre les magasins Zeller's en réponse à l'attitude anti-syndicale et l'action répressive de cet employeur.

Entre-temps les travailleuses(eurs) continuent leur lutte. Leurs actions renforcent les liens et les appuis aux grévistes viennent de partout. Malgré les rumeurs de fermeture "définitive"

(concrétisée en ce début de 81), les employé-e-s refusent de jouer le jeu de l'employeur et n'acceptent pas cette "pseudo-éventualité".

Printemps 1981, Zeller's convoque la partie syndicale pour étudier la possibilité de réouverture du magasin.

Enfin mai 1981, les employé-e-s acceptent dans une proportion de 90 pour 100 le projet de convention collective. Elles(ils) regagnent leur travail fières(fiers) et sortent grandes(les) puisqu'elles(ils) ont atteint leur but: "Une job", une convention collective et le respect de leur dignité.

Où cette lutte fut longue, ardue et éprouvante. Jamais femmes et hommes de Zeller's ne doutèrent de la justesse de leur cause.

Où la solidarité de toutes(ous) les travailleuses(eurs) et de la population a clairement démontré que c'est ensemble et unis qu'elles(ils) ont obtenu la réouverture du magasin et le maintien de leur emploi.

Pour toutes(ous) les autres travailleuses(eurs) aux prises avec des problèmes similaires (mise à pied, fermeture, etc...) que cela nous serve d'exemple et puisse nous aider à bâtir une action collective efficace afin que l'on respecte notre droit au travail.

Pierre Bélanger,
Pour le Comité
pour le Droit au Travail,
Sept-Iles, Québec.

"Nous prend-on pour des poires?"

Nous prend-on pour des enfants ou pour des poires?

En 1978, plusieurs ministres fédéraux réunissent des maires, des industriels, des commerçants, des contracteurs pour leur annoncer des améliorations au port de Québec au coût de 42 millions.

En 1981, on organise une réunion semblable pour parler des mêmes choses mais au coût de \$62 millions. En 1977 ou 1978, une conférence de presse a permis à des ministres et députés fédéraux d'annoncer la construction d'une prison à Donnacona. Plusieurs maires et industriels s'en sont bien épanchés.

Au début d'avril 1981, une rencontre semblable annoncera de nouveau la construction de la même prison. Depuis 10 à 15 ans des ministres parlent de renouveler les avions, les camions, etc., de l'armée.

En 1981, les conférences de presse se suivent pour annoncer l'achat de camions, de souffleuses à neige, etc. Ce qui frappe, l'annonce concernant les avions a été faite pendant le référendum; les autres annonces sont faites pendant l'élection provinciale.

Quand cessera-t-on le petit jeu d'annoncer un paquet de telles choses pendant deux campagnes électorales pour ne les faire qu'après la troisième ou la quatrième élection?

C'est presque scandalisant de dépenser pour ces fausses conférences de presse devant des gens à qui on demande régulièrement de se serrer la ceinture.

C'est presque gênant aussi de voir nos ministres ou députés fédéraux venir nous faire des façons pendant qu'à Ottawa ils sont en train de ronger nos droits provinciaux dans le rapatriement de la constitution.

Prend-on les Québécois pour des enfants ou pour des poires?

Paul-Henri Matta
Cap-Santé

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

La Commission d'urbanisme de la ville de Québec oublie vite

Commission d'urbanisme
de Québec
a/s M. Marcotte, président
Hôtel de ville
Québec

Le Comité de citoyens de Limoilou connu sous le nom de Mouvement d'action populaire remet publiquement en question une décision de la Commission d'urbanisme de la ville de Québec concernant la construction d'un immeuble à logements situé au 145, 8e Rue. Cet édifice comprend quinze (15) logements d'une (1) seule chambre à coucher. De l'avis du Comité de citoyens, il contrevient ainsi au nouveau règlement de zonage puisque dans cette zone résidentielle les normes exigent 75 pour 100 de deux (2) chambres à coucher et plus ainsi qu'un minimum de huit (8) espaces de stationnement.

La Commission d'urbanisme justifie sa décision d'émettre ce permis de construction en précisant que ce promoteur privé a accepté de louer ses logements à des personnes âgées. Sur la base de cette promesse, la Commission d'urbanisme a décidé de faire bénéficier cet entrepreneur privé des avantages dont profite l'Office municipal d'habitation. En effet, lorsque l'OMHQ construit une résidence pour personnes âgées, elle n'est pas obligée de respecter les normes générales du zonage; elle peut construire des immeubles d'u-

ne (1) seule chambre à coucher et diminuer le nombre des espaces de stationnement.

Le Comité de citoyens qui a participé activement à la révision du zonage de Limoilou-sud considère que l'application des règlements doit être conforme au plan de zonage adopté en mars 1980. Toute dérogation ou amendement devrait se faire en accord avec le milieu entre autres par la convocation du Comité consultatif de Limoilou-sud.

En conséquence, le Comité de citoyens de Limoilou refuse la décision de la Commission d'urbanisme et base sa position sur les cinq (5) raisons suivantes.

1— Prétextant un oubli, la Commission d'urbanisme de Québec reconnaît qu'aucun amendement n'a été présenté au conseil municipal permettant de faire bénéficier des promoteurs privés des mêmes avantages que ceux prévus pour les HLM de l'Office municipal d'habitation. La décision de déroger au zonage a donc été prise sur un cas particulier dans le huis-clos de la Commission d'urbanisme. S'il est dans l'intention de cette commission d'étendre aux promoteurs privés les avantages prévus pour l'OMHQ, elle devrait afficher clairement ses couleurs. Autrement, les règles du jeu ne sont plus les mêmes pour tout le monde.

2— Donner de tels avantages suppose en contrepartie des garanties importantes certifiant que les logements seront loués à des personnes âgées et qu'ainsi les objectifs justifiant sa construction demeureront les mêmes tout au long des années. A ce niveau, le Comité de citoyens estime que la Commission d'urbanisme s'est placée en position de faiblesse. Après avoir, semble-t-il, oublié d'exiger un engagement formel du prêteur hypothécaire, elle se reprend par la suite en demandant au propriétaire un engagement notarié. Ces garanties n'apparaissent pas suffisantes au Comité de citoyens. De plus, aucun mécanisme de surveillance n'a été prévu pour s'assurer que la location se fera réellement aux personnes concernées. Sans ce contrôle, comment s'assurer qu'après quelques années ces types d'immeubles n'auront pas changé de vocation. Placé devant le fait accompli, que pourra faire la Commission d'urbanisme? Il sera trop tard pour réagir.

3— Dans sa correspondance avec le Comité de citoyens, la Commission d'urbanisme de Québec par votre biais, M. Marcotte, parle d'un édifice de douze (12) logements. Avec ce nombre de logements, l'immeuble est conforme aux normes d'implantation, au rapport plancher-terrain ainsi qu'au

nombre d'espaces de stationnement exigés. Pourtant, il s'agit bel et bien d'un quinze (15) logements tel qu'indiqué sur le permis de construction. A ce moment, il ne correspond plus aux normes du plan de zonage.

4— La mémoire défaillante de la Commission d'urbanisme justifie-t-elle un autre oubli: celui de consulter le Comité consultatif de Limoilou-sud sur ce cas de la 8e Rue. Il est évident pour le Comité de citoyens que le rôle du Comité consultatif de Limoilou-sud ne se limitait pas à la révision du plan de zonage. De cette dernière décision de la Commission d'urbanisme, faut-il conclure que le Comité consultatif de Limoilou-sud n'existe plus? Si tel est le cas, aussi bien le dire haut et clair. Si tel n'est pas le cas, il est complètement inacceptable que celui-ci n'ait pas été convoqué sur une question aussi importante que de faire bénéficier un entrepreneur privé des avantages réservés à l'Office municipal d'habitation de Québec.

5— La question est d'autant plus importante qu'à votre avis monsieur Marcotte ce projet répond à un genre de logements de plus en plus en demande. De plus, selon vous, la construction de logements pour personnes âgées par l'entreprise privée éviterait à la ville d'avoir à déboursier un 10 pour

100 pour le déficit d'opération comme dans le cas des HLM pour personnes âgées. S'il est vrai que la ville n'aura rien à déboursier, il est aussi vrai que ces logements privés coûteront plus cher et s'adresseront de ce fait à une clientèle plus à l'aise que la majorité des personnes âgées, entre autres celles de Limoilou-sud. Un tel projet privé suit les lois du marché et est exempt de la Régie du logement pour cinq (5) ans. Le HLM pour personnes âgées fournit par contre un logement à un coût qui tient davantage compte du revenu de ces personnes. Il permet à bon nombre d'entre elles d'améliorer leurs conditions de vie. Assimiler ces deux (2) types de projets ne rend pas justice aux objectifs de chacun. Devons-nous voir dans votre dernier argument l'annonce d'une intention future: celle de réduire la mise en chantier de HLM pour personnes âgées et de favoriser plutôt une prise en charge de ce secteur par l'entreprise privée?

La question vaut d'être posée surtout avec l'apparition de Logirente: formule d'allocation-logement pour les personnes âgées. La mise en place de Logirente ne peut justifier le transfert de la construction des immeubles pour personnes âgées au secteur privé. En 1980, pour un couple, Logirente

ne s'appliquait qu'à un logement ne dépassant pas \$200 par mois; de plus, ce couple devait déjà mettre 30 pour 100 de son revenu sur le logement et le gouvernement provincial ne payait que 75 pour 100 de l'écart; l'autre 25 pour 100 devait être assumé par le locataire. Une telle formule ne peut prétendre prendre la succession des programmes de HLM pour personnes âgées. Elle peut tout au plus réduire quelque peu la demande pour ce type de logements.

Les enjeux soulevés par le cas de la 8e Rue sont importants. Il s'agit de déterminer s'il est du ressort de la Commission d'urbanisme d'accepter des dérogations de la sorte au zonage, de préciser le rôle effectif des comités consultatifs, de savoir s'il est valable de fournir à l'entreprise privée des avantages jusqu'à ce jour réservés à l'Office municipal d'habitation et dans un tel cas, de préciser les garanties et mécanismes de surveillance exigés. Pour ce qui est du cas précis de la 8e Rue, le Comité de citoyens en plus de dénoncer la décision de la Commission d'urbanisme réclame, étant donné que l'édifice est construit, que l'Office municipal d'habitation soit chargé de surveiller la location des logements et de garantir ainsi qu'ils sont occupés par des personnes âgées.

Comité de citoyens de Limoilou (MAPL)
par Raymond Bluteau



Pénurie d'emplois et femme au travail

On déplore tellement souvent, à répétition qu'il y a pénurie d'emplois, affectant jeunes et moins jeunes, qu'il y a lieu de se poser des questions.

A quoi attribuer cet état de choses entre autres, trop de femmes occupent des emplois, comme second revenu, prétendant pour elles que c'est impératif de s'offrir des voyages dans le sud, une deuxième voiture et de nouvelles garde-robes. Je connais de ces femmes mariées à des médecins ou à des avocats ou hommes d'affaires gagnant suffisamment pour pourvoir

aux responsabilités de la maison.

Il faut reconnaître que beaucoup de femmes ont des responsabilités familiales pour toutes sortes de raisons mais de grâce, femmes bien nanties, laissez la place aux démunies.

Emancipation: je me demande sincèrement comment une femme vis-à-vis de la paperasse ou une dactylo peut être plus évoluée qu'une ménagère à son foyer. Écoutez de la musique classique, faisant de la lecture etc... faisant du bénévolat, suivant des cours de peinture et autres, en quoi ces

dames devraient-elles être frustrées?

Savez-vous que ces femmes bien nanties lèvent le nez sur les assistés sociaux, les chômeurs et les gens moins bien nanties qu'elles et le plus dégueulasse elles se permettent de les critiquer à cause de leurs impôts.

Il est remarquable que ce genre de femmes dans les hôpitaux entre autres, soit absolument inefficaces et incompétentes.

Orgueil et égoïsme quand tu me tiens.

Robert Morin
Québec

La CSD perd P.-E. Dalpé

MONTREAL (PC) — Un des trois fondateurs de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), M. Paul-Émile Dalpé, vient d'annoncer qu'il quittera la présidence de l'organisation syndicale "parce qu'il faut savoir quand se retirer".

En compagnie de MM. Jacques Dion et Amédée Daigle, M. Dalpé avait consommé en 1972 le schisme avec la CSN, où ils militaient depuis une quinzaine d'années déjà. Ils voulaient alors se consacrer aux situations quotidiennes de leurs membres, mieux entendre leurs doléances et moins s'occuper d'"idéologie".

Au début, les délégués au premier congrès de la CSD représentaient 57.000 cotisants mais deux mois plus tard, en août 1972, on n'en comptait plus que 15.000.

À l'époque, raconte le syndicaliste de 62 ans, "beaucoup ont voté pour sortir de la CSN mais ne sont pas venus à la CSD". Actuellement, la centrale compte environ 55.000 membres venant des industries textile, du vêtement, de la métallurgie, du bâtiment et du secteur public.

Affirmant que la centrale a atteint ses objectifs, M. Dalpé a ajouté qu'elle va se pencher, lors de son congrès du 3 au 6 juin à Québec, sur les nouvelles relations de travail, méthodes d'organisation, l'adaptation de l'outil au travailleur (ergonomie) et la santé-sécurité.

Le dirigeant se défend des accusations portées contre lui au moment du départ "pénible" de la CSN, à savoir qu'il serait "de droite et réactionnaire".



Des employés s'affairent à réparer les dégâts à la Banque Royale de Saint-Jean, qui a été la cible d'actes de vandalisme au cours de l'unique nuit de grève des policiers.

Retour au travail des policiers de Saint-Jean

SAINT-JEAN, N.-B. (PC) — Les policiers de Saint-Jean sont retournés au travail, hier soir, après 27 heures de grève, quand le conseil municipal eut entériné une entente intervenue la veille entre les négociateurs.

Six conseillers se sont prononcés en faveur de la ratification de l'accord et deux ont voté contre. Trois conseillers ont quitté la réunion à huis clos avant le vote.

Au cours de l'assemblée, le chef de police Fenwick Ross a rappelé aux conseillers les actes de vandalisme de mardi soir et les vols dans six magasins.

La situation, a-t-il souligné, aurait pu devenir "extrêmement dangereuse" si la police n'était pas intervenue.

Les policiers, qui jouissent d'un droit de grève limité, ont été appelés à venir disperser une foule rassemblée dans le centre-ville qui brisait des vitres et saccageait des magasins. Il n'y a eu aucun blessé grave.

Une foule d'environ 500 personnes était rassemblée au Kings Square; la plupart étaient des badauds mais plusieurs participaient à l'action. Des voitures et des motocyclettes fai-

saient le tour du carré à toute vitesse, en faisant crisser leurs pneus, pendant que des jeunes buvaient et prenaient de la drogue librement.

Au bout de quelque temps, des roches ont été lancées contre l'édifice de la Banque royale et l'intérêt de la foule s'est portée sur un grand magasin. Des poubelles et des bancs publics ont été lancés par les fenêtres et un bon nombre d'articles ont été volés.

Un fonds

Le dernier point en litige a été celui de l'établissement d'un fonds pour permettre aux policiers de se défendre devant les tribunaux en cas de poursuites civiles.

Le compromis a été que le fonds

ne pourrait pas servir contre l'administration municipale pour les griefs ou autres sujets relatifs à la convention collective.

Le maire Robert Lockhart et M. John McNane, président du syndicat des policiers, ont tous deux affirmé que les incidents de mardi soir n'ont rien eu à voir avec le règlement du conflit.

Au sujet de ces incidents, quatre personnes ont été condamnées, hier, à des peines allant jusqu'à trois ans et demi de prison par le juge en chef Andrew Harrigan, de la Cour provinciale.

Le juge Harrigan s'est dit "dégoûté" de ce vandalisme, ajoutant qu'il ne permettrait pas que d'honnêtes citoyens soient "terrorisés".

Les grévistes de Nordair mettent en garde les passagers

MONTREAL (d'après PC, CP et UPC) — Les agents de bord en grève de la compagnie aérienne Nordair ont de nouveau mis les éventuels passagers en garde contre le danger que représentent les cadres et employés de bureau qui les remplacent à bord des avions.

Les syndiqués ont qualifié d'innadéquats et non sécuritaires l'entraînement des cadres et employés de bureau qui les remplacent. La compagnie a pu jusqu'ici assurer la plupart des vols prévus.

D'après eux, les quatre jours d'entraînement des employés non syndiqués ne valent pas les six semaines de préparation que reçoivent en temps normal les hôtesses et stewards.

Selon la Canadian Air Line Flights Attendants Association (syndicat des grévistes), les remplaçants ne sont pas habitués à des situations d'urgence comme le feu à bord à la suite d'un décollage avorté, les maladies subites.

"Lorsqu'une urgence survient à 35.000 pieds, a dit M. Grenier, ce n'est pas le moment de niaiser. C'est une question de secondes et ces personnes vont prendre plus de temps que ça pour découvrir ce qu'elles sont censées faire."

Les remplaçants mettraient éga-

lement en danger les passagers en les laissant apporter jusqu'à leur siège des bagages trop lourds.

M. Amhed Galipeau, porte-parole patronal, a cependant rappelé le comportement de trois agents de bord non syndiqués lorsqu'un 737 de la compagnie a heurté un cerf sur une piste de l'aéroport de Pittsburgh, durant la première semaine du conflit.

Le pilote avait loué la réaction de ces trois employés lors de l'incident. Personne n'avait été blessé.

Grève possible à Wardair

De leur côté, les 650 agents de bord de Wardair ont massivement voté en faveur du déclenchement de la grève afin d'appuyer leurs demandes syndicales, a fait savoir hier le président du syndicat des agents de bord (la Canadian Air Line Flights Attendants Association), M. Larry Le-Blanc.

Il revient maintenant au ministre fédéral du Travail, M. Gerald Regan, de nommer un commissaire à la conciliation afin d'éviter une grève ou un lock-out.

Les agents de bord de Wardair travaillent à Vancouver, Edmonton, Toronto et Montréal. Ils demandent la parité salariale avec les collègues de Air Canada et CP Air.

La sécurité aérienne devrait être dissociée de Transport Canada

OTTAWA (PC) — Un nouveau tribunal indépendant, le Bureau canadien de la sécurité aérienne, devrait être rapidement mis en place pour enquêter sur tous les accidents d'avion au pays.

C'est là du moins la principale recommandation du rapport de la commission d'enquête sur la sécurité aérienne, présidée par le juge Charles L. Dubin, qui avait reçu son mandat de l'ex-ministre conservateur des Transports, M. Don Mazankowski.

Le document qui a été déposé hier aux Communes par l'actuel ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin, constitue la première tranche du rapport de la commission Dubin et devrait être suivi de deux autres au moins, selon le ministre. En conférence de presse immédiatement après le dépôt du document, M. Pépin a

rappelé qu'il était toujours sympathique à l'idée émise par la commission Dubin de "faire sortir de l'autorité du ministère des Transports" le service d'enquête sur les accidents d'avion.

"La sécurité aérienne au Canada a accusé un recul par rapport aux principaux pays dont l'activité aérienne est importante", signale le rapport Dubin, rappelant que les 725 accidents aériens enregistrés en 1979 constituaient un sommet pour toute la décennie.

Selon le rapport, un accident d'avion sur sept est mortel. Au niveau des régions du pays, ce sont les Maritimes et le Québec qui ont présenté le plus haut taux d'accidents par 100.000 heures de vol, tandis que la région du Pacifique enregistrerait le plus haut taux d'accidents mortels.

VENTE DE MATELAS à de bons prix



Ensemble matelas et sommier-caisse SUPREME 252 ressorts
Largeur 39" ou 54" **SPECIAL \$129**
Ensemble de matelas et sommier-caisse ferme 312 ressorts
Largeur 39" **SPECIAL \$169**
Largeur 54" **SPECIAL \$199**
Ensemble de matelas et sommier-caisse à ressorts orthopédic
"Chiro-Ferme" pour un sommeil de rêve 20 ans de garantie
Ensemble 36" ou 39" **SPECIAL \$189**
Matelas seul 36" ou 39" **SPECIAL \$115**
Ensemble 48" ou 54" **SPECIAL \$230**
Matelas seul 48" ou 54" **SPECIAL \$139**

MATELAS POUR SOFA-LIT
Modèle en mousse (foam) 54" **SPECIAL \$ 89**
Modèle à ressorts, 54" **SPECIAL \$109**

MATELAS POUR LIT SUPERPOSE
Largeurs 36" ou 39" **SPECIAL \$ 79**

Prix spéciaux sur tous les matelas et sommiers-caisse Simmons, Zodiac Supreme et Dr. Fuller, lits superposés, lits d'enfant et lits pliants.

Commandes par téléphone acceptées. Livraison incluse. Possibilité de paiement soit comptant, par chèque ou votre carte Charges Visa ou Master Charge.

Téléphonez-nous! Nous avons le personnel fiable et expérimenté pour répondre à toutes vos demandes.

Boutique du repos
HENRI TURCOTTE, prop.

GALERIES DU VALLON

2323, boul. du Versant Nord, Sainte-Foy, 681-6028

Voisin de Sainte-Foy Electronique et du Centre Pédagogique, à l'intérieur du mail.
Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 21h, samedi jusqu'à 17h.

Robes estivales pour les tailles 16½ à 24½ par Liz McOly



Le luxe de cette broderie multicolore exquise et les deux rangées de coutures contrastantes mettent en valeur ces robes poly/coton faciles à porter et à entretenir. Vous vous sentirez fraîche pendant tout l'été.

De la qualité incroyables à des prix incroyables pour les tailles 16½ à 24½.

(A) Robe bain-de-soleil à jupe ample: blanc ou bleu, seulement \$32.00
(B) Robe genre chemisier: blanc ou lilas, seulement \$35.00

Pennington

PLACE QUEBEC 523-6885 • PLACE LAURIER 653-2484
PLACE FLEUR DE LYS 524-0757



religion

par Jean MARTEL

Une fête de la fidélité à Limoilou

Près de 500 personnes de l'âge d'or sont attendues à la fête diocésaine de la fidélité qui aura lieu le samedi 30 mai à l'église Saint-Fidèle de Limoilou. En effet, plus de 150 couples et près de 200 prêtres, religieux et religieuses du diocèse de Québec verront mises à l'honneur d'une manière spéciale leur 50 ou 60 années de vie conjugale, religieuse ou sacerdotale.

Cette fête commencera à 15h et se terminera vers 21h30. Les jubilaires sont invités à se rendre d'abord à la salle paroissiale de l'église, située au coin de la 13e Rue et de la 4e Avenue. À 16h, il y aura messe célébrée par le cardinal Maurice Roy. À 17h30, un souper sera servi aux jubilaires à la salle paroissiale. Le repas sera suivi d'une soirée récréative. Il n'y a aucun frais à déboursier.

Journée des communications

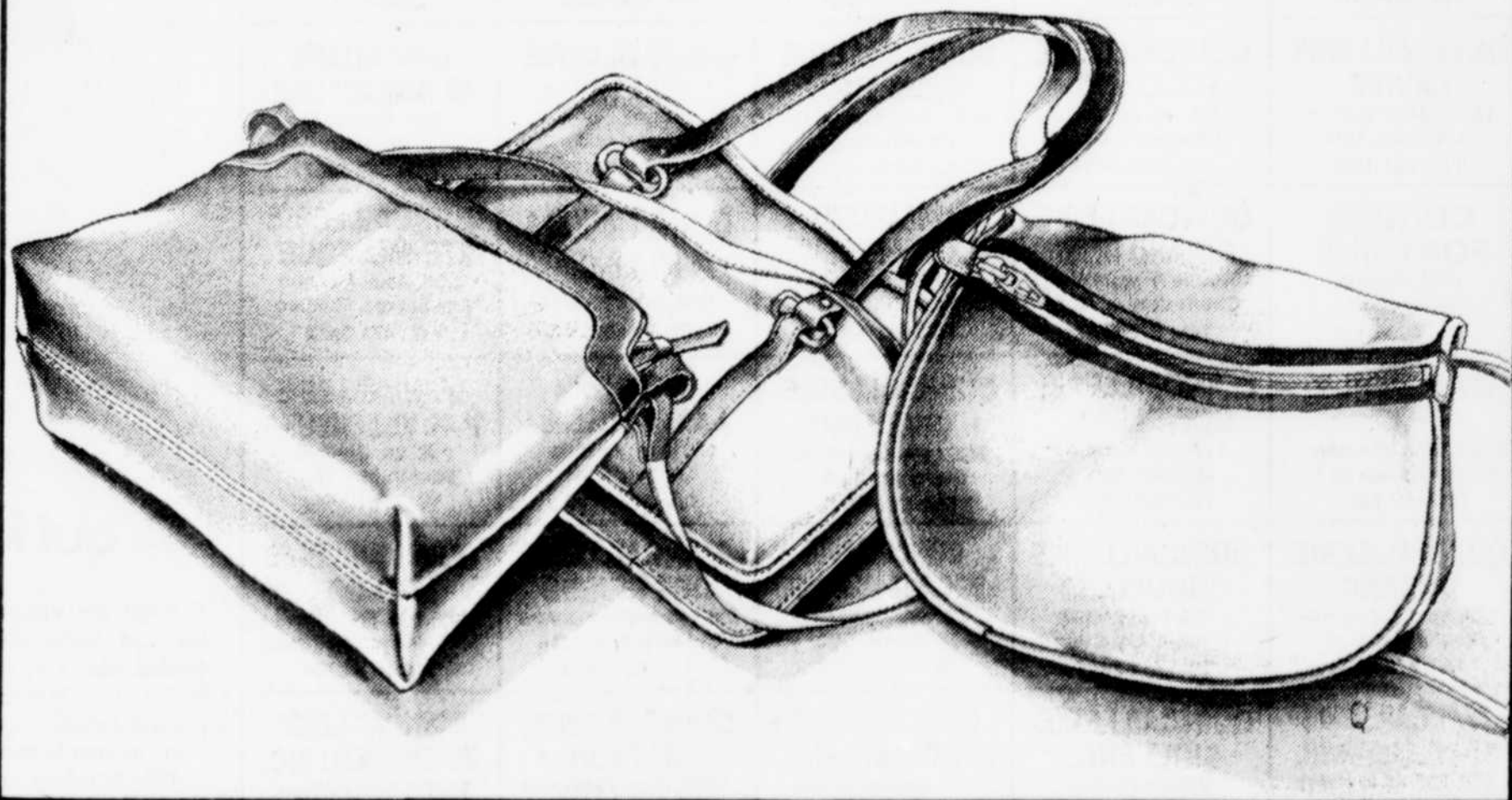
C'est le dimanche 31 mai qu'aura lieu la journée mondiale des communications sociales. Instituée par l'Eglise catholique à l'occasion du concile Vatican II, cette journée veut être une invitation à

la réflexion sur les mass médias, (presse, cinéma, télévision, radio,) dans une perspective d'avancement de l'être humain et de la société.

Cette année, le thème de cette journée sera le suivant: "Les communications sociales au service de la liberté responsable des hommes". Les termes "liberté" et "responsabilité" invitent à des comportements, à des attitudes, à des actions qui impliquent un choix. Savoir choisir, librement et de façon responsable, c'est l'idéal à viser.

Récital de Denis Veilleux

Denis Veilleux, prêtre et chansonnier, donnera un récital de ses compositions en l'église Saint-François-Xavier de Duberger, le dimanche 31 mai. Le spectacle commencera à 20h. Les recettes de ce récital seront versées à un fonds de financement destiné à déléguer deux adolescents de la paroisse au prochain congrès eucharistique international, à Lourdes. Les billets coûtent \$3 et sont en vente au presbytère.



H.R. à la main heureuse! Sacs de \$38 à \$52.

Cinq modèles. Tous en légère gabardine de coton, garnis cuir. Super tons neutres de kaki, os ou beige. Exclusifs au rez-de-chaussée, où nous sommes tout ce que vous attendez de mieux.

HOLT RENFREW

H.R. OUVERT VENDREDIS JUSQU'À 21 H

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • PLACE STE FOY

2 hrs. station. gratuit, parc-autos, Place de l'Hotel de Ville.

Une auto frappe un autobus: trois morts

JOLIETTE (PC) — Une collision de plein fouet entre un autobus scolaire transportant des handicapés mentaux et une automobile a causé trois pertes de vie hier à Saint-Alexis-de-Montcalm.

Deux des occupants de l'automobile ont été tués sur le coup et le troisième est décédé plus tard à l'hôpital, a révélé M. Nil Major, porte-parole de la Sûreté du Québec. Les victimes sont Henri Lavoie,

âgé de 74 ans, son épouse Cécile, âgée de 69 ans et son frère, âgé de 73 ans. Onze des 18 jeunes passagers du petit autobus, âgés de 18 à 20 ans, ont subi des blessures légères et ont été

conduits au centre hospitalier Lanaudière. Un seul y est resté pour la nuit, souffrant d'une fracture au bras. Le chauffeur de l'autobus, M. Jean-Guy Melançon, a lui aussi passé la nuit à l'hôpital où il

était soigné pour une fracture à la jambe. Les jeunes handicapés revenaient d'un voyage dans un camp de vacances, près de Saint-Liguori, lorsque l'accident est survenu. L'automobile, conduite par M. Henri Lavoie, a

frappé l'autobus, à une intersection. Les jeunes handicapés

demeurent au foyer Les ateliers la ruche à Joliette. L'autobus a été

loué de la société Auto-bus Gaudreault, de Joliette. Le coroner Robert

Charbonneau a entrepris son enquête sur la tragédie.



C'est ce qui reste de la voiture qui a frappé, hier, un autobus scolaire à Saint-Alexis-de-Montcalm, à une quarantaine de kilomètres au nord de Montréal. Les trois passagers de la voiture ont été tués.

La drogue a joué un rôle dans la tragédie de Woodstock, N.-B.

WOODSTOCK N.-B. (d'après PC et CP) — La drogue est le dénominateur commun de la tragédie qui s'est déroulée à Woodstock, où trois étudiants ont perdu la vie à la suite d'une chute en bas d'un ravin.

C'est l'opinion qu'a émise le coroner à la suite d'une enquête sur cette affaire.

Il s'agit d'un accident, a précisé le coroner, et aucune accusation ne sera portée en vertu du code pénal.

L'enquête concerne la mort de trois étudiants de l'université du Nouveau-Brunswick: Nels Anderson, 22 ans, de Greenbelt au Maryland; Paul Graham, 19 ans, de Westmount au Québec; et Janet Taylor, 18 ans, de Saint-Lambert au Québec.

Tous trois ont fait une chute de 30 mètres, le 20 avril dernier, à Hay's Falls, à huit kilomètres de Woodstock et à 90 kilomètres de Fredericton.

Il y a eu deux survivants: Ralph Sanford, 18 ans, de Saint-Laurent au Québec; et Michael Epplert, 20 ans, de Kingston en Ontario.

Les événements

Selon les témoignages, il ressort qu'Anderson est tombé le premier au bas de la chute de façon accidentelle.

Sanford et Graham ont entrepris la descente pour lui porter secours et Graham est tombé à son tour.

Sanford est remonté pour constater que Taylor n'était plus là. Il a alors réveillé Epplert et tous deux, après une demi-heure de recherches, ont trouvé la jeune fille, qui semblait encore en vie. Ils l'ont couverte et sont allés chercher de l'aide à Fredericton.

A l'enquête du coroner, les policiers interrogés ont été unanimes à dire que Sanford et Epplert semblaient en état d'ébriété au moment de leur arrivée à Fredericton.

Experts-dépositions

M. John Blakely, expert en toxicologie attaché aux laboratoires de la GRC à Sackville, N.B., a déclaré que les prélèvements de sang, d'urine et de foie avaient révélé que les cinq jeunes gens mêlés à cette tragédie avaient pris du méthamphétamine, drogue hypnotique puissante, mais non sédatrice, dont la vente est contrôlée au Canada. En d'autres termes, il est légal d'en avoir, mais non d'en faire le trafic.

Selon M. Blakely, cette drogue provoque un vaste éventail de symptômes, selon la constitution de la personne qui en consomme et les quantités prises. Il a cité, entre autres effets: trouble de la parole, démarche instable et mouvements spasmodiques des jambes et des bras.

Le Dr S.U. Khaliq, pathologue, qui fut le premier à examiner les corps, a déclaré que, dans le cas d'une des victimes, Nels Anderson, de Greenbelt, Maryland, en plus des lésions crâniennes qu'il a subies, la forte dose de méthamphétamine aurait affecté le centre de son système nerveux, "et, à mon avis, c'est là la cause de la mort".

Il ajoute que Anderson aurait survécu, s'il avait reçu à temps les soins appropriés. Cependant, déclare le Dr Khaliq, il aurait été pratiquement impossible de le transporter, à temps pour le sauver, de Hay's Falls, lieu de l'accident, à l'hôpital.

Wilfrid Morin est envoyé à son procès

MONTREAL (PC) — Wilfrid Morin, âgé de 51 ans, a été envoyé à son procès hier pour la part qu'il aurait prise au détournement et au vol de plus de \$2 millions d'un camion blindé, le 26 mars dernier.

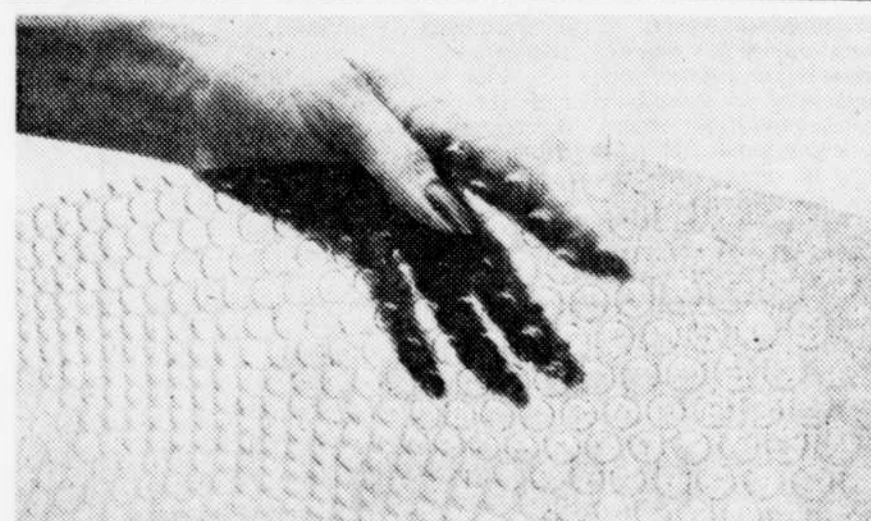
Il serait aussi impliqué dans la tentative de vol à main armée contre une voiture, le 10 mars.

Arrêté deux semaines après le détournement du camion d'Alliance blindée Ltée, Morin a été cité à procès à l'issue de deux jours d'enquête préliminaire devant le juge Joseph Tarasofsky, de la Cour des sessions de la paix.

Morin est accusé de complot avec des inconnus et un des gardes du camion, Michel Bibeau, âgé de 22 ans, dans le but de subtiliser le camion alors qu'il stationnait dans la rue Saint-Jacques.

Il est aussi accusé d'avoir participé à ce crime, d'un autre complot pour dévaliser la voiture d'Alliance blindée, à son siège social, et de tentative d'exécuter ce vol.

Bibeu doit subir son enquête préliminaire pour les mêmes accusations.



Ces couvertures translucides chauffent pendant la journée et isolent pendant la nuit. Faites vite et profitez du programme de boni de Sealed Air. Cette offre se termine le 1er juin 1981.

Voici des chauffe-piscines qui fonctionnent sans aucuns frais

Il s'agit des couvertures Solar Pool Blanket[®] et Above Ground Solar-Round[®] de Sealed Air. Ces ingénieuses couvertures à bulles d'air flottent à la surface de votre piscine lorsque vous ne l'utilisez pas. Elles transmettent la chaleur du soleil à l'eau de la piscine pendant la journée et réduisent les pertes de chaleur pendant la nuit.

En saison, ces couvertures élèvent la température de l'eau de 10°F en moyenne, vous permettant de vous baigner jusqu'à deux mois de plus. Elles économisent l'eau puisqu'elles réduisent de 95 pour cent l'évaporation. Cette économie d'eau donne lieu à des économies de produits chimiques. Si votre piscine est munie d'un système de chauffage, vous épargnez jusqu'à 70 pour cent en combustible.

Ne vous contentez pas d'un produit inférieur. Sealed Air[®] chauffe plus de piscines en ayant recours à l'énergie solaire que toute

autre compagnie au monde. Pour obtenir le nom du concessionnaire le plus proche, composez, sans frais, 800-268-3038.

Faites vite! Bonis de \$5 et \$10.

Si vous passez commande avant le 1er juin 1981, nous vous rembourserons \$10 à l'achat d'une couverture Solar Pool Blanket[®] et \$5 à l'achat d'une couverture Above Ground Solar-Round[®]. Profitez de votre piscine plus tôt, tout en réalisant des économies.



Sealed Air of Canada Ltd.
95 Glidden Road, Brampton, Ontario L6T 2H8

la sicologie en soldé!

SICOVELVET
Email velouté d'intérieur au latex

Prix plus de
\$18.99*

PERL-OPAC
Email fini perle d'intérieur à l'alkyde

Prix plus de
\$21.99*

SICOGLU
Latex semi-illustré d'intérieur

Prix plus de
\$19.99*

* Prix en vigueur pour le blanc seulement. Ces peintures peuvent être teintées dans une variété de tons pastel moyennant un léger supplément.

SICO C'EST BEAU!

SICO

PAQUET-SYNDICAT INC.
Galeries Chagnon
Lévis
Tél.: 833-7711

LES QUINCAILLERIES J.-A. ROY INC.
16, St-Joseph
Bienville, Qué.
Tél.: 837-0032

PAQUET-SYNDICAT INC.
545, St-Joseph est
Québec
Tél.: 524-5121

QUINCAILLERIE ROBERT GRONDIN
808, Route Kennedy
Pintendre
Tél.: 833-1494

LES QUINCAILLERIES J.-A. ROY INC.
558, rue St-Joseph
Lauzon, Qué.
Tél.: 837-4759

MEUBLES HELENE JACQUES
137, Commerciale
St-Henri de Lévis
Tél.: 882-2411

QUINCAILLERIE NOEL INC.
1010, 4e Avenue
St-Romuald, Qué.
Tél.: 839-8881

MATERIAUX J.-E. FORTIER INC.
236, rue Commerciale
St-Henri de Lévis, Qué.
Tél.: 882-2231

PAQUET-SYNDICAT INC.
2700, boul. Laurier
Ste-Foy
Tél.: 651-7070

QUINCAILLERIE MARTEL LTEE 720, 9e Avenue Charny, Qué. Tél.: 832-8095	JUNEAU & FRERES INC. 550, 3e Avenue Québec, Qué. Tél.: 524-2502 524-3871	QUINCAILLERIE GIFFARD 3275, av. Royale Giffard, Qué. Tél.: 667-1964	QUINCAILLERIE M. GAUVIN INC. 1955, Notre-Dame Ancienne-Lorette, Qué. Tél.: 872-1473	QUINCAILLERIE CREMAZIE INC. 168, Crémazie ouest Québec, Qué. Tél.: 522-2506
LES QUINCAILLERIES J.-A. ROY INC. Galeries Rond-Point Lévis, Qué. Tél.: 837-0472	QUINCAILLERIE ST-LOUIS-DE-FRANCE 2900, Chemin St-Louis Place St-Louis-de-France Ste-Foy, Qué. Tél.: 656-9503	QUINCAILLERIE J.-C. AUCLAIR 477, boul. J.-Bédard Lac-St-Charles, Qué. Tél.: 849-4225	QUINCAILLERIE LAVALLOISE 2750, Ch. Ste-Foy Ste-Foy Tél.: 658-0655	GARON LTEE 2901, Chemin Ste-Foy Ste-Foy, Qué. Tél.: 653-7258 653-4986
QUINCAILLERIE LAVOIE 1224, Marie-Victorin St-Nicolas, Qué. Tél.: 831-1368	QUINCAILLERIE R.C.O. INC. 1086, boul. des Chutes Villeneuve, Qué. Tél.: 667-5144	QUINCAILLERIE R.C.O. INC. 5649, boul. Hamel O. Ste-Foy, Qué. Tél.: 872-3445	QUINCAILLERIE SILLERY 1341, Maguire Sillery, Qué. Tél.: 527-2822	QUINCAILLERIE ED. MORENCY LTEE 284, Durocher Québec Tél.: 522-5247
CONRAD FONTAINE 1142, Dupont St-Lambert Tél.: 889-9840	QUINCAILLERIE GIRARD ENR. 4850, 3e Avenue ouest Charlesbourg, Qué. Tél.: 626-8791	QUINCAILLERIE FRIGON & FILS INC. 840, des Chênes St-Nicolas-Est—Qué. Tél.: 831-4302	QUINC. FRIGON & FILS INC. Québec: 661-3776 St-Nicolas: 831-4302	QUINCAILLERIE STE-MONIQUE 1250, boul. Masson Les Saules, Québec Tél.: 871-3823
NAP BOILY INC. 4094, boul. Ste-Anne Montmorency, Qué. Tél.: 667-7851	QUINCAILLERIE BOIVIN ENR. 1178, 4e Avenue Québec, Qué. Tél.: 522-3766	QUINCAILLERIE HARVEY INC. 2425, boul. Père-Lelièvre Duberger, Qué. Tél.: 681-6261	QUINCAILLERIE J.-A. LABERGE ENR. 1201, 1re Avenue Québec, Qué. Tél.: 529-9683	QUINCAILLERIE P.-H. VILLENEUVE 255, av. Giguère Ville-Vanier, Qué. Tél.: 681-0555
QUINCAILLERIE DURAND 254, boul. L'Ormière Neuchâtel, Qué. Tél.: 843-2223	QUINCAILLERIE CHOUINARD 1403, Provencher Cap-Rouge, Qué. Tél.: 653-7446	QUINCAILLERIE SEIGNEURIALE ENR. 304, Seigneuriale Beaufort, Qué. Tél.: 667-2272	QUINCAILLERIE DES NEIGES Centre d'Achats Place Ste-Anne Ste-Anne-de-Beaupré, Qué. Tél.: 827-4524	QUINCAILLERIE CO-OP 4916, boul. Fossambault Ste-Catherine, Clé Portneuf Tél.: 875-2734
QUINCAILLERIE ST-VALLIER ENR. 850, St-Vallier ouest Québec, Qué. Tél.: 683-1761	QUINCAILLERIE SIOUI ENR. Village Huron Loretteville, Qué. Tél.: 842-1969	QUINCAILLERIE DES OBLATS ENR. 597, rue des Oblats Québec Tél.: 529-2636	QUINCAILLERIE MATTON 1029, boul. Valcartier Neuchâtel, Qué. Tél.: 842-3480	QUINCAILLERIE DU CHATEAU INC. 1155, Château-Bigot Charlesbourg, Qué. Tél.: 627-3311
QUINCAILLERIE DURAND INC. 359, Racine Loretteville, Qué. Tél.: 842-3682	QUINCAILLERIE ROBERT 3113, 1re Avenue Québec, Qué. Tél.: 628-1372	GASTON OUELLET ENR. 72, Côte St-Grégoire Beaufort, Qué. Tél.: 661-6480	NAP. MONTREUIL 1510, Notre-Dame Ancienne-Lorette Tél.: 872-2365	QUINC. CORRIVEAU SILLERY 1744, Chemin St-Louis Sillery, Qué. Tél.: 683-1901
QUINCAILLERIE LABERGE INC. 564, av. Royale Beaufort, Qué. Tél.: 661-3714-3715	QUINC. CORRIVEAU (STE-FOY) 3400, Quatre-Bourgeois Ste-Foy, Qué. Tél.: 651-6121	QUINCAILLERIE R. McDONALD 659, Notre-Dame N.-D.-des-Laurentides Tél.: 849-3245	QUINCAILLERIE DESLAURIERS 8465, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg, Qué. Tél.: 623-1577	MATERIAUX LAURENTIDE INC. 1000, boul. du Lac Lac-Beaufort, Qué. Tél.: 849-4243



justice

par Marcel COLLARD

Me Lawrence Corriveau a soutenu que Rodrigue Bélanger s'était rendu au domicile de M. Paul Laliberté, le 23 décembre 1980, sans aucune arme meurtrière, dans la seule intention de lui parler et qu'il s'était trouvé dans un état de légitime défense.

De son côté, le procureur du ministère pu-

blic, Me Michel Bouchard, a suggéré aux jurés de se demander si la victime, un homme de 130 livres, couché chez lui et dont les blessures témoignaient pour lui, n'était pas plutôt en état de légitime défense face à un agresseur de 180 livres.

Le juge Ivan Mignault, en raison de l'heure tardive, a remis

son adresse aux jurés à ce matin et leur a recommandé d'attendre ses directives avant de commencer leurs délibérations, soulignant que les éléments du code pénal sur le meurtre et la légitime défense, principalement soulevés par la défense, avaient été énoncés de façon incomplète, insuffisante et inadéquate.

Accusé de meurtre avec préméditation de M. Paul Laliberté, dont le cadavre fut retrouvé dans une stalle de l'écurie adjacente à sa maison, à Saint-Augustin, le 23 décembre 1980, Rodrigue Bélanger, âgé de 33 ans, de Charlesbourg subit son procès en cour supérieure, depuis le 19 mai.

La défense

Dans sa plaidoirie, Me Corriveau a déclaré que son client s'était retrouvé dans une situation qu'il n'avait pas cherchée. La preuve, a-t-il précisé, ne démontre aucune intention de tuer M. Laliberté. Bélanger s'était rendu pour discuter, ayant appris que M. Laliberté avait

décidé d'aller vivre avec une autre femme. Il a fait valoir que M. Laliberté l'avait agressé, même si Bélanger avait répété son intention de discuter.

Il rappela les propos de son client qui avait entendu M. Laliberté lui dire qu'il ne sortirait pas vivant. Bélanger pouvait donc être justifié de se défendre puisqu'il avait

des motifs raisonnables de croire que sa vie était menacée.

M. Laliberté projetant de quitter son épouse, il ne se trouvait plus d'obstacle entre Bélanger et Mme Laliberté. L'accusé est un chasseur possédant des armes et il aurait pris une arme pour se rendre chez Laliberté si son intention avait été de le

supprimer. Il aurait pris d'autres précautions, a ajouté Me Corriveau, par exemple, en prenant une autre automobile que la sienne pour se rendre à la maison.

Me Corriveau argumenta durant plus de deux heures, citant à maintes reprises les dispositions du code pénal relativement à la défense légitime, pour requérir l'acquiescement de son client.

La poursuite

Le procureur du ministère public a noté que son homologue avait seulement abordé une partie des dispositions omittant les autres articles du chapitre de la défense de la personne.

Il proposa aux jurés plusieurs questions sur la culpabilité ou non de l'accusé. Me Bouchard rappela que le médecin avait relevé 36 blessures, attribuables à des coups très violents, plusieurs à l'arrière du crâne et les fractures de 13 des 24 côtes.

Il demanda si ces blessures pouvaient être la conséquence d'une défense légitime et si elles correspondaient aux déclarations de l'accusé.

Fallait-il 36 coups à un homme de cinq pieds et neuf pouces et pesant 180 livres pour se défendre contre un autre de 130 livres et de cinq pieds et huit pouces? Avait-il besoin d'une arme pour se rendre le battre?

Il posa aussi des questions sur certaines omissions de la déclaration écrite de Bélanger aux enquêteurs, relativement au témoignage rendu en défense à son procès, notamment d'un coup qu'il aurait reçu dans le dos; de la panne de moteur à proximité de la maison de M. Laliberté; des paroles de M. Laliberté

voulant qu'il ne sorte pas vivant de la maison; d'une bataille à coups de poing dans la chambre à coucher et des coups qu'il a portés aux jambes de la victime.

Il reprit les paroles de l'accusé voulant qu'il ait appris de M. Gérard Belzile la décision de M. Laliberté d'aller vivre avec sa secrétaire alors que l'homme en question avait témoigné qu'il ignorait cette même décision.

Il formula d'autres questions. Qui avait intérêt à supprimer l'autre? Qui a le droit de se défendre chez lui? Qui est l'agresseur? Celui qui dort chez lui ou l'autre qui force sa porte?

Enfin, Me Bouchard a mis en doute l'intention de l'accusé de s'établir comme photographe en Floride, à titre de collaborateur d'un journal destiné aux estivants québécois. En trois semaines, malgré qu'il ait prétendu renoncer à l'épouse de M. Laliberté qu'il convoitait, il lui téléphone une vingtaine de fois, en plus de lui écrire, ajouta Me Bouchard.

Procès de Fernand Lafrance

Me Jean Lortie a commencé, hier après-midi, la preuve au procès de Fernand Lafrance, 38 ans, de Trois-Rivières, accusé de meurtre avec préméditation de Mme Yvette Roy-Mercure, assassinée le 27 mars 1980, à Pont-Rouge.

Le juge Jean Bienvenue a présidé, avant l'instruction du procès, au choix d'un jury de sept hommes et de cinq femmes.

L'accusé est représenté par Me Carol St-Cyr.

Bijoux: présumé voleur arrêté

par Lucien LATULIPPE

Le présumé auteur du vol avec violence dont la bijouterie J.-E. Picard, située au 335 est boulevard Charest, à Québec, avait été la scène en décembre dernier, a été arrêté et il devait être mis en accusation, aujourd'hui.

Normand Houle, âgé de 22 ans, de Nicolet, est détenu à la prison de Québec, en attendant de connaître sa sentence relativement à d'autres vols qu'il a reconnus avoir commis dans la Mauricie entre octobre et avril derniers.

Le suspect a été intercepté le 2 avril, quelques heures après un hold-up à la Caisse populaire de Sainte-Monique de Nicolet. Une somme de \$30,000 avait été dérobée à la pointe du fusil de calibre 12 et elle a été récupérée en entier.

Une jeune fille de Québec est soupçonnée d'avoir participé à ce hold-up, ainsi que Guy Verville, âgé de 22 ans, demeurant à Nicolet. Elle aurait également complété pour commettre le vol à la bijouterie Picard. C'est à Trois-Rivières qu'elle doit subir son enquête préliminaire pour le vol à Sainte-Monique.

Houle a reconnu sa culpabilité à 11 vols avec effraction, en plus du hold-up à la caisse pop. Le butin a été estimé à \$40,000 et une partie a été récupérée. L'agent Claude Lacombe, du poste de la SQ à Nicolet, a été chargé de l'enquête sur ces vols. Verville a participé à quelques vols seulement et il a aussi reconnu sa culpabilité.

Lors du vol qualifié à la bijouterie Picard, M. Jos-Edgar Picard, âgé de 80 ans, et son frère Philippe, âgé de 71 ans, avaient été maltraités. Le voleur portait la barbe, mais il n'avait pas d'arme à feu à la main. Il a raflé des bijoux pour une valeur de \$50,000.

De ce butin, deux bagues évaluées à \$1,000 ont été trouvées et elles ont été identifiées par le plaignant en présence des sergents-détectives Jacques Latulippe et Gerry Desjardins, responsables de l'enquête sur ce vol qualifié.

DATSUN OSE... VOUS OFFRIRE UN VRAI CHOIX D'ÉCONOMES D'ESSENCE!

HATCHBACK ET 2 ET 4 PORTES, FAMILIALE, SUNNY SEDAN ET MPG.

PLUS L'ÉQUIPEMENT STANDARD POUR VOTRE PLAISIR!

L'AVENIR ROULE EN DATSUN 210

AUTOMOBILES B. ROBERGE DATSUN Ltée
5740, boul. Ste-Anne
Boischatel
Tél.: 822-0499

J.-E. DALLAIRE AUTO Inc.
75, rue Kennedy
Lévis
Tél.: 837-8895

ST-RAYMOND AUTO 1980 Inc.
144, St-Jacques
St-Raymond
Tél.: 337-4646

STE-FOY DATSUN
2060, boul. Charest O.
Ste-Foy
Tél.: 681-7371

AUTOMOBILES PELEMO Inc.
1150, 18e Rue
Québec
Tél.: 647-1822

Ça porte fruit!

Épargnez avec un **DÉPÔT À TERME COMMERCE** de 1 à 2 ans

16 ¹/₄ %

ENCAISSABLE!†

*Pour les périodes de 1 à 2 ans, intérêts versés semestriellement.

†Encaissable avant terme mais avec réduction d'intérêt.

Épargnez avec un **certificat de placement AVEC GARANTIE COMMERCE****

**Émis par La Société d'Hypothèques Kintross et garanti par la Banque de Commerce Canadienne Impériale

16 ³/₄ %

NON ENCAISSABLE!†

* Pour la période de 1 an, intérêts versés annuellement.

† Non encaissable avant terme.

Dépôt minimum de \$1 000. Renseignez-vous. Nous offrons toute une gamme de taux avantageux pour des placements de plus courte durée ou pour d'autres modes de paiement d'intérêt. Ces taux peuvent être modifiés sans préavis.



**BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE**

Universités

Les déficits pourraient être moins élevés

par Jean-Claude RIVARD

Les universités québécoises, dont Laval et Sherbrooke, qui ont récemment annoncé de substantiels déficits pour 1981-1982, auront peut-être à modifier leurs chiffres.

En grattant les fonds de tiroirs gouvernementaux et en recourant à des mesures de soutien, le Conseil du trésor et le ministère de l'Éducation ont en effet récupéré des sommes qui pourront même être affectées au budget de l'an prochain.

L'université du Québec et ses 112 constituantes pourront ainsi récupérer et se partager quelque \$26 millions, argent qui sera porté au budget que l'on déposera le 23 juin.

Ces faits nouveaux ont été portés à la connaissance de l'assemblée des gouverneurs de l'UQ, hier, par le vice-président aux affaires administratives et financières, M. Roger Lefrançois.

L'assemblée était alors invitée à voter le partage entre les constituantes des fonds nouvellement dé-

gagés, ainsi qu'à modifier la répartition faite des subventions, le mois dernier.

Ainsi, l'UQ aura à partager environ \$2 millions entre ses constituantes, somme qui forme sa quote-part d'une somme totale de \$11 millions, que le gouvernement entend rembourser aux universités à titre d'écart entre la nouvelle et l'ancienne prime due à la Régie de l'assurance-maladie du Québec, à titre de contribution patronale. Ce rem-

boursement veut ainsi compenser l'écart existant entre l'ancien taux de 1,5 pour 100 et le nouveau taux de 3 pour 100 décrété par le dernier budget Parizeau.

Par ailleurs, en grattant les fonds de tiroirs, le ministère de l'Éducation a récupéré des "crédits périmés" totalisant \$3 millions et qui doivent être distribués aux universités, à titre d'assistance, pour faire face aux présentes contraintes budgétaires.

Ces deniers représentent \$663,000 en autant que l'UQ et ses constituantes sont concernées. Cet argent doit être versé d'ici la fin du mois. Au surplus, on a reçu l'autorisation formelle du gouvernement que ces deniers pourront être reportés au budget de l'an prochain, sans que l'on en soit pénalisé lors du prochain partage du contenu de l'enveloppe des subventions.

Le tableau comporte toutefois

une ombre: la hausse des frais de scolarité imposée par le gouvernement québécois aux étudiants étrangers a fait dégrader ces derniers. La chose coûtera \$912,000 à l'UQ, c'est-à-dire que près d'un million de dollars devra lui être retiré pour être redistribué entre les universités qui comptaient sur cette clientèle pour boucler leur budget. C'est notamment le cas pour les universités de Montréal, Concordia et McGill, a-t-on relevé.



Une dizaine d'arbres d'un âge respectable ont été abattus mais on prévoit en replanter trois fois plus.

Le parc de l'Artillerie perd ses vieux arbres

Près d'une dizaine d'arbres, érables, peupliers et frênes, d'un âge respectable, ont été coupés au parc de l'Artillerie, près de la redoute Dauphine, pour permettre les travaux de terrassement qui remettront le sol à son niveau original.

travaux pour le district de Québec, a expliqué que quelques-uns de ces arbres étaient trop vieux et pouvaient être dangereux. "Nous devons baisser le niveau du sol de quatre ou cinq pieds parce qu'avec toutes les modifications et les constructions qui ont eu lieu au cours des années, il a tranquillement remonté. De toute façon, nous replanterons trois fois plus

d'arbres que nous n'en avons coupé." M. Thérberge a précisé qu'ils replanteraient entre autres des érables. Les ouvriers présents sur le "chantier" ajoutent que ces arbres peuvent être plantés alors qu'ils mesurent déjà huit pouces de diamètre. Tous ces travaux d'aménagement paysager devraient être terminés pour la fin du mois d'août, a enfin assuré M. Thérberge.

M. Roland Thérberge, agent de

N'ACHETEZ PAS de TAPIS D'ORIENT

avant d'y avoir bien pensé et d'avoir comparé les prix. Il existe toutes sortes de qualités de tapis faits main sur le marché et à moins d'être un expert, acheter un tapis d'Orient peut être une expérience désastreuse.

Il est préférable de se fier à une maison spécialisée en tapis orientaux depuis plus de 40 ans.

Nous recevons régulièrement des tapis faits main de l'Iran, du Pakistan, d'Afghanistan, de Turquie, de Russie et de l'Inde, ce qui fait que nous disposons du plus grand choix PERMANENT à Québec.

Vous êtes cordialement invités à venir les voir TOUS LES JOURS d'ouverture à notre magasin.

Les spécialistes d'Émilien Rochette se feront un plaisir de vous fournir tous les renseignements pertinents.

Émilien Rochette

Pierre Rochette

■ ÉMILIEN ROCHETTE

555, de la Couronne
529-4164

AU PIED DE LA CÔTE D'ABRAHAM

Rabais de
20%
à
30%

Mai: Le mois de la carpe chez Rochette

Esso

À l'enseigne du bon boulot

...venez accueillir l'été.

Déjà la belle saison. Profitez des aubaines offertes par les Pros d'Esso pour rendre votre voiture fin prête pour l'été.

Pose de 2 amortisseurs renforcés

Cette offre comprend:

- Pose de 2 amortisseurs renforcés ATLAS à l'avant ou à l'arrière
- Vérification de la suspension
- Vérification de la direction
- Vérification des pneus
- Vérification du système d'échappement

42⁸⁸

ou moins la plupart des voitures.

Entretien du climatiseur

Cette offre comprend:
• Vérification de l'étanchéité du système
• Mesure des pressions de culasse et de soupape
• Essai de la capacité de refroidissement
• Inspection des courroies et poulies
• Vérification du niveau d'huile du compresseur
• Recharge de fréon au besoin.
Fréon en sus.

34⁸⁸

ou moins la plupart des voitures.

Vérification et entretien de la transmission automatique

Cette offre comprend:
• Discussion des problèmes de fonctionnement avec le client
• Examen de l'état et du niveau du fluide
• Détection visuelle des fuites d'huile à l'extérieur de la boîte
• Inspection du support arrière de la transmission
• Vidange de la transmission et dépôt du carter
• Pose d'une nouvelle crépine
• Nettoyage du carter et pose d'un nouveau joint
• Inspection et graissage de la tringlerie de la transmission
• Remplissage de la transmission au moyen du fluide recommandé
• Jusqu'à quatre litres de fluide.

21⁸⁸

ou moins la plupart des voitures.
filtre en sus.

Les Pros d'Esso ont pris les engagements suivants:

- ✓ Exécuter tous les travaux de réparation et d'entretien de manière minutieuse et professionnelle;
- ✓ n'entreprendre que les travaux nécessaires et approuvés;
- ✓ détailler et expliquer chaque travail effectué;
- ✓ offrir une garantie sur tout travail de réparation ou d'entretien exécuté.

Travail garanti 3 mois ou 6 400 kilomètres, au premier des deux termes atteint. Les prix et tarifs indiqués sont en vigueur chez les détaillants du groupe des Pros d'Esso dont les offres saisonnières de pièces et de services vous feront économiser de l'argent et de l'énergie. Vous pouvez utiliser votre carte de crédit Esso. Les stations des Pros d'Esso acceptent généralement les cartes Visa et MasterCard.

Les Pros d'Esso

Offres valables du 18 mai au 12 juin 1981.

GRANDE VENTE DE VACANCES! UNE OFFRE DE LA BANQUE ROYALE.

Vous qui rêvez de vacances dans les îles, d'un été d'évasion, de détente, ou même de sensations fortes, a deux pas de la ville.

Sautez sur l'occasion! Car vous avez jusqu'au 12 juin pour profiter des réductions de pré-vente sur les Visas de saison 81, donnant accès, du 23 juin au 30 août, à Terre des Hommes — Les Florales et La Ronde!

La Banque Royale vous offre ces Visas à seulement \$12,00 au lieu de \$15,00 (18 ans et plus) et \$8,00 au lieu de \$9,00 (de 7 à 17 ans). Ces Visas à prix réduits sont disponibles dans toutes les succursales de la Banque Royale, au Québec.

Profitez donc de ces réductions de pré-vente et vivez un été de rêve dans les îles.

BANQUE ROYALE

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

LETTRE DANS LES ÎLES

Autre groupe en désaccord avec la commission Jean

L'ÉVEIL DE LA NATURE

PAYSAGISTE

pour le service et la qualité
LES GAZONNIÈRES RICHER Ltée
 EST-CE QUE la FIÈVRE du PRINTEMPS VOUS GAGNE?

- Prévoyez-vous avoir besoin de gazon en plaques?
- Désirez-vous un gazon de qualité?

Alors, consultez les spécialistes du
CENTRE JARDIN PARADIS
 représentant des Gazonnières Richer Ltée
 Venez nous voir ou téléphonez-nous

1,800 pi et plus
1,800 pi et moins

8° livré du pi. car.
8 1/2° livré du pi. car.

LIVRAISON La livraison est effectuée dans les 24 heures qui suivent la réception de la commande et à l'heure fixée.
 Cette année encore, notre "spyder" nous permet d'accroître l'efficacité de notre système de livraison.
 Ainsi, notre "spyder" nous permet une plus grande mobilité sur le chantier MINIMISANT TEMPS et EFFORT. POUR VOUS lors de la livraison.

140
 boul. St-Joseph
 Charlesbourg
 ouest
626-4000

Le plus grand
 centre-jardin libre
 service à Québec.
 Maintenant 3 fois
 plus vaste pour
 mieux vous servir.



CHARGE

Tout ce
 qu'il vous
 faut pour
 reverdir
 votre
 jardin!



HORTICULTURE

Chaque lundi soir de 19h à 20h30 et ce, gratuitement, présenté par Robert Gagnon, horticulteur.
 1er juin: arbres fruitiers. 8 juin: rosiers, plantes vivaces et annuelles. 15 juin: aménagement paysager. 22 juin: les plantes d'intérieur.

Coupons d'escompte de 10% remis à chaque personne qui assiste à la présentation de ces chroniques, valide durant la semaine de la chronique. Ces coupons seront valides du lundi au vendredi et applicables sur tout achat fait au Centre Jardin Paradis.

LES GAZONNIÈRES

Richer Ltée



par Damien GAGNON

Après le Conseil du patronat et la Chambre de commerce de la province, c'est au tour du Conseil des gens d'affaires du Québec (CGAQ) de soutenir que les petites et moyennes entreprises ne peuvent investir 2.5 pour 100 de leur masse salariale dans la formation de leurs employés comme le préconise la Commission d'étude sur la formation des adultes.

MM. J.-J. Pierre Tremblay et Pierre Labelle, président et vice-président du conseil, soutiennent que la conjoncture actuelle empêche les petites et moyennes entreprises de se payer un tel luxe.

Ils ont cependant fustigé le Conseil du patronat et la Chambre de commerce de la province de Québec qui ont invité les entreprises à boycotter le colloque de trois jours que la Commission d'étude sur la formation des adultes tient à l'université Laval.

Malgré ses divergences avec la commission que préside Mme Michèle Jean, le CGAQ croit que la tenue du colloque constitue une étape importante dans l'élaboration d'une politique en matière de formation

fessionnelle des adultes et qu'il est du devoir des dirigeants d'entreprises de souligner les pièges à éviter et de présenter des suggestions constructives.

Le CGAQ trouve contraignant, du point de vue de l'intégrité de l'entreprise, que des comités paritaires, tels que préconisés par la Commission Jean, viennent encadrer à l'intérieur même des entreprises tous les programmes de formation reliés au monde du travail.

Il n'est également pas d'accord avec un crédit de scolarité de 15 années accordé à chaque citoyen et qu'au-delà de ces 15 années, des frais de scolarité soient exigés. Plutôt que de mettre un frein à la sur-scolarisation inutile de certains groupes sociaux, les autorités gouvernementales devraient plutôt exercer un contrôle beaucoup plus serré des budgets

afin d'éviter le phénomène des étudiants de profession, affirme le conseil.

Les OVEP

Quant aux organismes volontaires d'éducation populaire ils ont réaffirmé leurs revendications face à la politique d'éducation des adultes. Ils refusent la structure administrative proposée par la Commission d'étude sur la formation des adultes (création d'un office et de centres régionaux). Cette structure, disent-ils, loin de reconnaître notre autonomie vise plutôt notre intégration au système éducatif institutionnel.

M. André Gauthier, porte-parole du comité provincial de coordination des OVEP, a soutenu que la reconnaissance de l'éducation populaire autonome passe par la reconnaissance d'un réseau autonome.

\$33 millions de plus pour l'éducation des adultes sont réclamés

par Damien GAGNON

La coalition nationale contre les restrictions budgétaires en éducation des adultes réclame du gouvernement du Québec un budget supplémentaire de \$33 millions.

Mis sur pied en février dernier lors de l'annonce des coupures budgétaires à l'éducation des adultes, la coalition nationale regroupe une quinzaine d'organismes du monde syndical et de l'éducation dont l'Institut canadien d'éducation des adultes et les trois grandes centrales syndicales, CEQ, CSN et FTQ.

Devant les participants au colloque organisé par la Commission d'étude sur la formation des adultes qui se tient à l'université Laval, M. Guy Bourgeault, de l'Institut canadien d'éducation des adultes, a soutenu que le budget supplémentaire demandé, permettrait de maintenir les services d'éducation actuellement offerts à la population adulte en ramenant les crédits affectés à ces activités au même montant que l'an dernier.

La coalition nationale a également profité de la tenue du colloque de la Commission d'étude sur la formation des adultes pour procéder au lancement d'une pétition qui dénonce les compressions budgétaires en éducation des adultes.

Selon les représentants de la coalition nationale, le budget supplémentaire réclamé devrait être réparti de la façon suivante: \$19 millions aux activités de formation des adultes des commissions scolaires régionales, \$9.8 millions au niveau des cégeps, \$2 millions au niveau universitaire, \$120,000 à la formation syndicale et \$2.25 millions aux organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP).

Pour faire valoir sa demande, la coalition nationale a demandé à être entendue devant la commission parlementaire qui étudiera les crédits du ministère de l'Éducation dans la deuxième semaine de juin.

La Commission d'étude sur la formation des adultes que préside Mme Michèle Jean a déjà dénoncé l'illogisme du gouvernement qui n'hésite pas à réduire le budget de l'éducation des adultes alors qu'une commission d'enquête étudiant les problèmes de ce secteur d'enseignement n'a pas terminé ses travaux et remis son rapport.

Selon M. Bourgeault, les présentes coupures budgétaires vont à l'encontre d'une démocratisation de l'éducation des adultes et elles détruisent des acquis importants obtenus ces dernières années pour rendre accessibles à la population adulte les ressources publiques d'éducation.

Comment peut-on sérieusement débattre de l'avenir de l'éducation des adultes, quand le présent même est sapé, ont demandé les porte-parole de la coalition nationale.



AIR CANADA

invente

des super-économies

toutes saisons

pour les vacances

au Canada

Supernoliprix

Supernoliprix est une marque de commerce d'Air Canada.

Nouveaux tarifs réduits

Imaginez! Les nouveaux tarifs Supernoliprix d'Air Canada vous offrent des économies* qui vont jusqu'à 60% sur Vancouver, Calgary et Edmonton, à partir de Montréal, Toronto et Ottawa. Et des réductions de 25% à 50% sur toutes les autres destinations canadiennes, vols courts-courriers compris. Quant aux enfants de 2 à 11 ans, ils profitent d'économies de 50% quelle que soit la date de votre départ ou votre destination.

Voici quelques exemples des rabais exceptionnels que vous offre maintenant Air Canada grâce à sa nouvelle tarification.

	Supernoliprix			Tarifs réguliers
	19 juin - 7 sept 19 mars - 30 mars 17 dec - 10 janv	8 sept - 21 oct 1er avril - 18 juin	22 oct - 16 dec 11 janv - 18 mars	toutes saisons
QUÉBEC vers				
Calgary	376 \$	320 \$	277 \$	554 \$
Vancouver	449 \$	384 \$	326 \$	652 \$
Edmonton	376 \$	320 \$	277 \$	554 \$
Montréal	81 \$	68 \$	62 \$	124 \$
Ottawa	95 \$	80 \$	73 \$	146 \$

*Basés sur le tarif régulier classe économique, taxes de transport en sus.
 Tarifs en vigueur le 12 mai 1981. Sujets à l'approbation du gouvernement.

Ces tarifs sont basés sur les tarifs des départs en semaine, avec réservation 14 jours d'avance (21 jours pour les longs-courriers). Les tarifs des départs en fin de semaine sont différents. Les tarifs peuvent être changés sans préavis. Pénalité de 30\$ pour un changement aux réservations jusqu'à 14 jours avant le départ. Pénalité de 30\$ en cas d'annulation vers toutes les autres destinations canadiennes. Renseignez-vous pour connaître les conditions rattachées à ces tarifs.

Des vacances tellement économiques,
 un rêve!

AIR CANADA



Détenteur d'un permis du Québec

Toujours et partout

Printemps, été, automne, hiver... quelle que soit la saison de vos vacances, vous pouvez réserver maintenant et ainsi mieux planifier vos vacances grâce à Air Canada. 12 mois par année, Air Canada vous donne accès au pays tout entier. Et 12 mois par année, Air Canada vous offre des tarifs exceptionnels sur toutes ses destinations canadiennes que ce soit pour de petites vacances, avec retour dès le premier dimanche suivant le départ, ou pour de longues vacances allant jusqu'à 60 jours. Aucune autre ligne aérienne n'en fait autant.

Avec le service Air Canada

Non seulement ces tarifs réduits peuvent-ils être mariés à tous nos forfaits à travers le pays, mais ils ne vous privent en rien du service attentif Air Canada. Vous avez toujours droit à votre siège réservé, au repas complet, au cinéma et à la musique stéréo sur vols longue durée.

Aussi, magazines, journaux, bar, accueil et assistance au point d'arrivée. De plus, avec Air Canada, vous pouvez réserver par téléphone. Hâtez-vous! Le nombre de sièges est limité. Il se peut même qu'Air Canada affiche déjà complet sur certains vols ou destinations. Parlez-en à votre agent de voyage ou téléphonez à Air Canada au 692-0770 aujourd'hui même.

De précieuses économies
 grâce à nos
PRIX-RABAIS!

50%

SUR TOUS
 NOS BIJOUX
 EN OR ET
 EN ARGENT
 STERLING

33 1/3%

SUR TOUTES
 NOS MONTRES
 SEIKO, OMEGA,
 MICHEL ROBICHAUD,
 CARDINAL, etc.

20%

SUR LES
 CADEAUX,
 BIBELOTS,
 VERRES,
 CADRES.

PROFITEZ-EN!

Bijouthèque
 PLAZA LAVAL

2750, Chemin Ste-Foy
 Ste-Foy **658-0683**

Ecole Jules-Emond de Val-Bélair

Les élèves ont fait l'aménagement paysager

par Marc LESTAGE

La plupart des 700 élèves de l'école primaire Jules-Emond de Val-Bélair ont participé au cours des derniers jours à une vaste opération qui a permis de refaire l'aménagement paysager des terrains entourant leur école.

L'école primaire Jules-Emond de la Commission scolaire Jeune Lorette, est la plus peuplée du genre au Québec. Construite il y a 13 ans, l'école reçoit aujourd'hui plus de 700 élèves de la maternelle à la cinquième année.

Le projet de réaménagement des terrains entourant l'école s'inscrivait dans le cadre du mois de l'environnement. La corvée, qui a duré plus de trois jours la semaine dernière, était le résultat d'une campagne de sensibilisation entreprise par les élèves sur l'importance de protéger l'environnement.

Il y a deux semaines, explique le directeur M. Claude Savary, les enfants ont organisé une ma-

nifestation soulignant les beautés de l'environnement. "Une constatation de fait s'imposait à ce moment, les abords de notre école laissaient à désirer", de commenter le directeur.

Par la suite, ce sont les membres du comité de parents de l'école qui ont pris la relève pour obtenir des marchands et professionnels locaux des montants d'argent et des dons qui ont permis de constituer un petit inventaire d'arbres décoratifs, de rosiers, de conifères, de terre à gazon et semence.

Armés de tout ce matériel, plusieurs parents ont travaillé bénévolement pour prêter main-forte aux élèves afin de refaire l'aménagement paysager des terrains situés autour de l'école.

Selon la responsable de cette initiative dans le comité des parents, Mme Ghislaine Marcotte, cette expérience a été fructueuse puisqu'elle a permis aux élèves de se sensibiliser tout en leur offrant l'occasion de réaliser un projet commun avec leurs parents.

Une autre membre du comité de parents qui a participé à la corvée, Mme Lise Racine, nous assure que les élèves ont participé pleinement à l'expérience. Selon Mme Racine, les classes de la deuxième année ont décidé spontanément d'adopter chacune un des rosiers installés le long de l'école. "Le matin avant les cours, ils s'occupent de bien arroser chacun leur rosier et si on veut faire un mauvais parti à l'arbuste, ils seront 25 à le défendre", de raconter Mme Racine.

L'école Jules-Emond compte une seconde institution, l'école Amédée-Boutin, sous sa direction. M. Savary partage la direction des deux écoles avec sa sœur Lisette Allard. Les 141 élèves de l'école Amédée-Boutin ont également profité de la semaine dernière pour "rafraîchir" le terrain entourant leur école.



Les élèves de niveau primaire des écoles Jules-Emond et Amédée-Boutin de Val-Bélair ont participé à des corvées au cours des derniers jours afin de refaire l'aménagement paysager autour de leur école.

Stablex ira à Blainville

MONTREAL (d'après PC) — Le ministre québécois de l'Environnement, M. Marcel Léger, a annoncé la décision du conseil des ministres de permettre l'implantation de l'usine Stablex de traitement des déchets industriels dans les limites de la municipalité de Blainville.

Toutefois, à la suite des consultations populaires du Bureau d'audiences publiques de l'environnement, qui a entendu les citoyens contestataires, aux exigences des municipalités et à partir des rapports des fonctionnaires, le ministre a indiqué que le permis d'exploitation ne sera émis que si la compagnie Stablex respecte un certain nombre de conditions.

La capacité de traitement de l'usine ne devra pas dépasser les 100.000 tonnes métriques annuellement; la compagnie devra enfouir les déchets traités sur un terrain propriété du gouvernement du Québec; elle devra établir son siège social au Québec; signer une entente avec le centre de recherches industrielles et satisfaire aux règlements de zonage de la ville de Blainville.

Chez Laliberté vous profitez d'un service professionnel en

Corsetterie

Notre spécialité:

PROTHESE DU SEIN

Choix des meilleures marques:

- KNOCH • ANITA
- AMOENA de CAMP
- TRUUE de CAMP
- COMPANION AIRWAY

Notre devise:

DISCRETION ET AJUSTAGE PARFAIT

Par des conseillères d'expérience. Consultations sur rendez-vous: 525-4841



MADAME MADELEINE BRINDAMOUR gérante

CHOIX INCOMPARABLE DE VETEMENTS DE BASE

dans les marques les plus renommées:

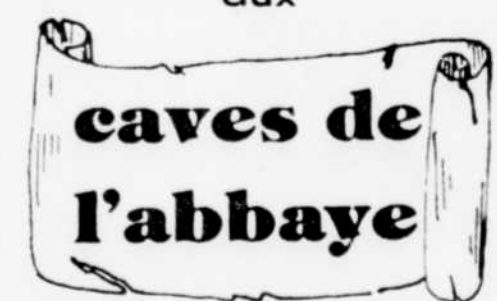
- DAISY FRESH • GRENIER
- CORETTE • WONDER BRA
- EXQUISITE FORM • FORMFIT
- WARNER • PLAYTEX
- IMPORTATIONS —
- LEJABY • BOLERO • FELINA
- CHANTELE • BARBARA

Venez voir les plus nouveaux maillots de bain dans vos marques préférées: SEA QUEEN - JANTZEN - ROSE MARIE - REID - BEATRICE PINES - CAMP - WONDER BRA - GOTTIX - BILYTI

laliberté

MAIL ST-ROCH
QUEBEC
525-4841

BRUNCH DOMINICAL
aux



TOUS LES DIMANCHES de 11h à 15h

Menu très varié Rosbif entre autres...

Musique avec RENÉ LÉTOURNEAU

Adultes: **\$7.25**

Enfants moins de 12 ans: **GRATUIT**



Holiday Inn

3225, Hochelaga, Ste-Foy, Québec
Réservations: 653-4901

Ça par exemple, que feriez-vous sans votre banque?

Avez-vous déjà réfléchi à l'importance des banques dans votre vie de tous les jours?

L'argent. Tout le monde en a un peu. Tout le monde en veut...un peu plus. Mais dans une société aussi complexe que la nôtre aux prises avec un problème d'inflation constant, nous aurions intérêt à comprendre un peu mieux ce qu'est l'argent. Entre autres comprendre comment l'administrer efficacement au lieu de le laisser diriger nos vies.

Si les banques sont pour nous chose acquise, c'est que nous leur faisons confiance. Solide comme une banque est même une expression courante.

Les banques à charte du Canada existent pour administrer votre argent. Vous êtes nos clients et nous croyons important de bien vous renseigner. C'est pourquoi nous avons décidé de faire paraître une série de messages d'intérêt public comme celui-ci qui vous expliqueront ce que nous faisons pour vous et vos affaires.

Les banques sont une de nos plus vieilles institutions.

Les banques remontent à plus de 4.000 ans alors qu'elles jouaient un rôle dans les services religieux tenus à Babylone.

Il existait dans la Grèce antique à la fois des banques privées et des banques d'Etat. Puis les Romains restreignent les banques au secteur privé tout en élaborant un code de loi bancaire devant être appliqué par l'Etat. Les banques modernes remontent, croyons-nous, au 17^e siècle alors que des orfèvres européens recevaient de leurs clients des réserves d'or proportionnelles au montant de crédit qu'ils leur allouaient.

Les banques: partenaires dans l'expansion du Canada.

Les banques ont joué un rôle dans le développement du Canada et dès 1820, le pays comptait plusieurs banques commerciales. Quand le Parlement passa la première loi sur les banques en 1871, les banques canadiennes étaient déjà au premier plan de la découverte de l'Ouest. Parmi les projets majeurs qu'elles finançaient, citons la voie ferrée trans-continentale, une entreprise gigantesque.

En 1875 le Canada compte 50 banques. Mais ce nombre décroît rapidement en raison des fusions,

amalgamations et fermetures dont est issu notre système bancaire fait d'un réseau de succursales à la grandeur du pays.

Vers 1930 nos banques étaient assises sur des bases très solides. Alors que des milliers de banques en Occident durent fermer leurs portes, pas une seule banque canadienne n'a fait faillite pendant la Crise.

Les banques sont régies par une loi du Parlement.

Plusieurs instances gouvernementales, et surtout le ministère des Finances réglementent les banques. Entre autres des lois régissent de nombreux secteurs d'opérations bancaires et servent à protéger l'argent des déposants. Si les banques établissent leurs propres politiques elles n'en réagissent pas moins aux directives de la Banque du Canada, c'est-à-dire la banque centrale, propriété de l'Etat. Cette dernière

règlemente la monnaie et le crédit et ce dans les meilleurs intérêts de l'économie du pays.

Les banques canadiennes ont acquis une réputation internationale de solidité et de stabilité. Elles sont actives un peu partout dans le monde. Mais bien entendu le plus gros de leurs opérations se passe ici au Canada.

Les banques sont au service des gens.

Aujourd'hui on compte une succursale bancaire pour chaque tranche de 3.200 Canadiens.

Il s'en trouve dans l'Arctique et même jusque dans des villages éloignés. Dans des endroits encore en voie de développement, des roulettes servent de succursales et offrent les services bancaires aux ouvriers de chantier et aux premiers résidents.

Plus les banques à charte décentralisent leurs opérations, plus les régions deviennent autonomes. Ainsi lorsque vous désirez un prêt, vous faites affaire avec un banquier de votre région. Ceci signifie qu'un fermier de l'Ouest qui a besoin d'un tracteur ou qu'un pêcheur de Gaspésie qui doit remplacer son bateau n'a pas à attendre la décision du siège social puisqu'il y a quelqu'un sur place.

Les banques servent d'intermédiaires.

La fonction principale des banques est d'une part de recueillir des fonds et d'autre part de les prêter. Ainsi l'argent déposé à votre compte peut faire partie d'une somme prêtée à votre voisin pour une automobile; à votre épicer pour un nouveau congélateur; à votre école pour un autobus scolaire.

Nos banques appartiennent en grande partie aux Canadiens. Leurs actions sont cotées dans les plus grandes bourses et elles sont largement réparties entre les actionnaires.

Les banques sont si présentes dans la vie des Canadiens que ces derniers les prennent pour acquises. Et somme toute c'est rassurant. En effet qui voudrait enterrer son magot dans sa cour ou encore glisser son bas de laine sous son matelas. N'êtes-vous pas mieux avec une banque?

Premier d'une série de messages pour vous aider à mieux connaître et à mieux comprendre les banques.

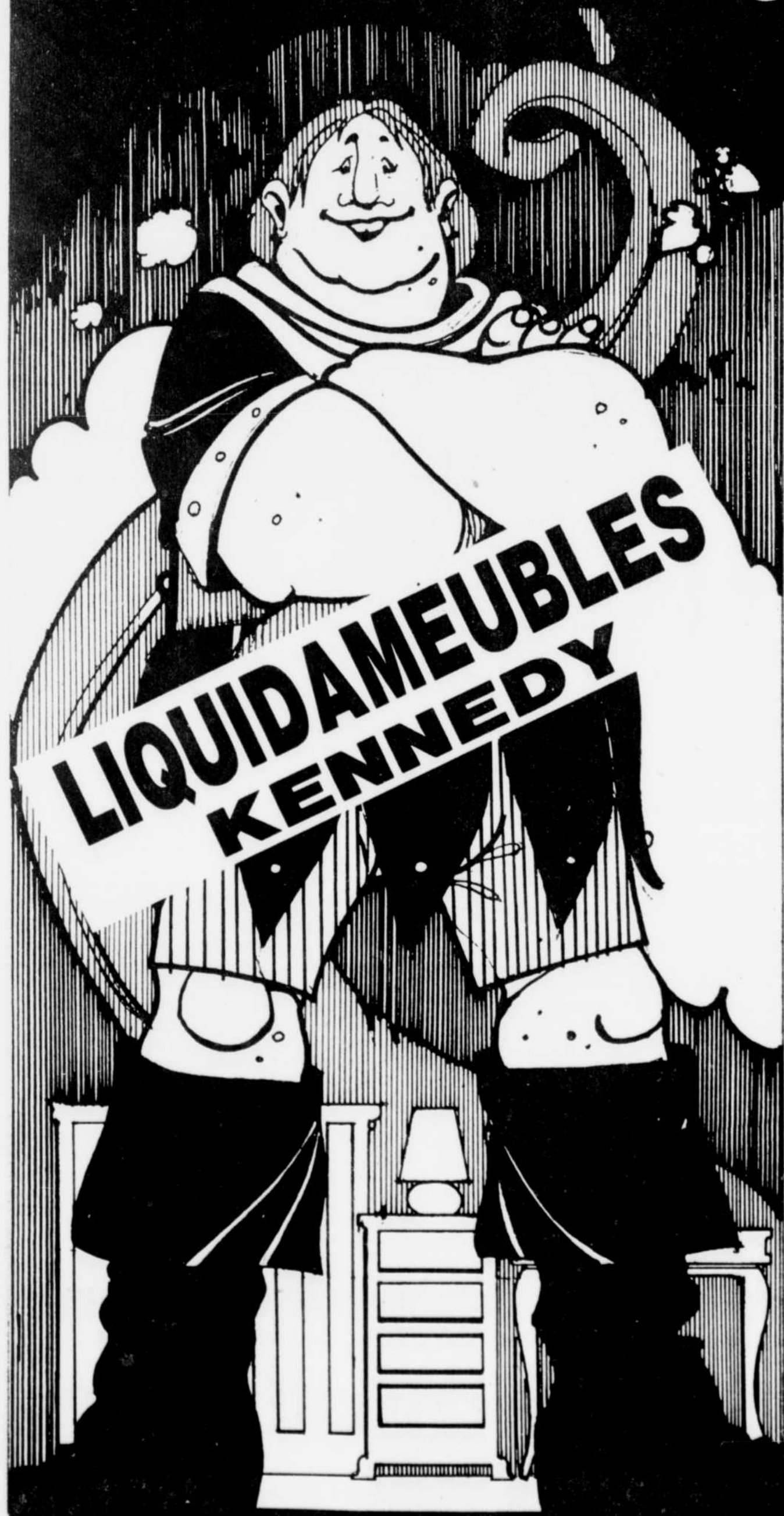
Les banques à charte canadiennes.

Banque de Montréal • La Banque de Nouvelle-Ecosse • Banque Toronto Dominion • Banque Nationale du Canada • Banque de Commerce Canadienne Impériale • La Banque Royale du Canada • La Banque Mercantile du Canada • Banque de Colombie-Britannique • Banque Commerciale du Canada • Norbanque • Banque Continentale du Canada.

NOUVEAU**NOUVEAU**

OUVERTURE de LIQUIDAMEUBLES KENNEDY

Route Kennedy à Lévis
Voisin de Tanguay Automobiles



C'EST QUOI?

...le géant de la
liquidation au Québec!
Tout est en réduction.
Tout est neuf. Tout est garanti
MEUBLES

**APPAREILS ELECTRIQUES
TELECOULEURS
FOURS MICRO-ONDES
APPAREILS STEREOS**

aussi:

**DEPARTEMENT DE TAPIS
DE 1re QUALITE ET FIN DE SERIE**

Tout ce qu'il faut pour meubler un
logis à des prix jamais vus!

C'EST OÙ?

95, Route Kennedy à Lévis
(voisin de Tanguay Automobiles)

TEL.: 833-9777